



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09-04-20

Dossier complet le :

09-04-20

N° d'enregistrement :

2020-9676

1. Intitulé du projet

Construction d'une messagerie et d'une plateforme logistique pour la société APRC sur la commune de SAUVAGNON (64) sur un foncier d'environ 4,4 ha.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APRC

Nom, prénom et qualité de la personne

Bruno MARTEL

habilitée à représenter la personne morale

Directeur des opérations

RCS / SIRET

4 8 8 3 4 5 6 3 8 0 0 0 2 4

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| Rubrique n°39 | Le projet prévoit une surface d'emprise au sol d'environ 14 607 m ² (comprise entre 10 000 m ² et 40 000m ²). Nota pour la rubrique n°1 : le site sera une Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663 mais il n'est pas attendu un basculement à autorisation (cf article L512-7-2 du code de l'environnement). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société APRC projette de construire un bâtiment de messagerie et une plateforme logistique et leurs bureaux associés pour une surface d'emprise au sol de 14 607 m² environ. Le projet, qui fait l'objet de permis de construire, s'implante route de Lescar, au niveau du lieu-dit "Hiales" sur la commune de Sauvagnon (64). Il consiste à construire un bâtiment de messagerie sur la partie nord et un bâtiment de logistique sur la partie sud avec leurs bureaux associés, pour une surface d'emprise au sol totale de 14 607 m².

La construction de ces bâtiments s'accompagnera de l'aménagement des voiries, de bassins de rétention des eaux pluviales, de deux parkings VL (65 places pour le bâtiment de messagerie et 111 places pour le bâtiment de logistique), d'une aire d'attente PL pour le bâtiment logistique et de l'aménagement des espaces paysagers. Chaque bâtiment disposera de sa propre entrée VL/PL, à partir de la route de Lescars.

Le site est actuellement un terrain agricole en friche, sur lequel se trouve un fossé et une zone boisée qui seront conservés. Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il n'y aura pas de démolition de bâtiments.

Le projet est prévu sur quatre parcelles situées en zone 1AUY du PLU de la commune de Sauvagnon approuvé le 2/07/2012. La zone 1AUY correspond aux zones à urbaniser à vocation d'activité.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet a pour objectif de créer une offre immobilière à usage de messagerie et d'entrepôt qui sera commercialisée auprès d'une ou plusieurs entreprises utilisatrices pour sa logistique.

La plateforme logistique sera classée à Enregistrement pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663.1 et 2663.2 et à Déclaration pour des rubriques 2910 et 2925.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée de 8 mois environ et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site. Il en sera de même pour le bâtiment de messagerie.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

A noter que le projet sera aménagé de façon à préserver les espaces naturels favorables à la biodiversité avec la conservation de la zone boisée composée de fourrés tempérés et ronciers, localisée à l'Ouest des terrains et la conservation du fossé, traversant la parcelle en friche.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment de logistique sera utilisé comme entrepôt de stockage et de préparation de commande. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits. Le bâtiment aura une hauteur à l'acrotère d'environ 15 mètres. Les produits seront stockés en racks ou en masse. La hauteur maximale de stockage sera de 12 m.

La gamme des marchandises stockées est ciblée sur les produits de la grande distribution.

Un trafic d'environ 95 poids lourds par jour sera engendré par le projet dans son ensemble et réparti de la manière suivante :

- Bâtiment logistique : 30 PL/ jour
 - Bâtiment messagerie : 15 PL/jour (gros porteurs) et 50 petits porteurs.
- Chaque bâtiment possédera sa propre entrée VL/PL.

Les activités de messagerie permettront le transit de marchandises en réception/expédition sans stockages permanents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire
- enregistrement au regard de la réglementation ICPE pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663.1, 2663.2, et déclaration pour les rubriques 2925 et 2910 (pour le bâtiment logistique uniquement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Emprise foncière du terrain : | 44 281 m ² |
| Surface des bâtiments : | 14 607 m ² |
| Surface des espaces verts : | 14 469 m ² |
| Surface de voiries : | 14 120 m ² |
| Hauteur à l'acrotère de l'entrepôt : | 15 mètres |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Hiales"
Route de Lescar
64230 SAUVAGNON

AK 11, 198, 199, 200

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 24' 06" W Lat. 43° 22' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF1 la plus proche est la n° 720008868 "Lac d'Artix et saligues aval du Gave de Pau" située à environ 7 km au Sud-Ouest du site. La ZNIEFF2 la plus proche est la n°720012970 "Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques" située à environ 7,1 km au Sud-Ouest du site. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Sauvagnon n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche "Tourbière De Pédestarrès" est située à environ 32 km au Sud du site. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun parc naturel, réserve naturelle ou zone de conservation n'est recensé dans un rayon de 20 km autour du terrain d'implantation du projet. Le parc naturel national le plus proche est situé à environ 22,6km au sud du site. Il s'agit du FR3400003 « Aire d'adhésion des Pyrénées ». |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Sauvagnon est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport de Pau-Pyrénées, approuvé le 13 décembre 2010. Le projet se situe dans les zones C (partie Nord du site) et zone B (partie Sud du site) du PEB. La commune est également concernée par le PPBE du département des Pyrénées-Atlantiques (routes départementales de trafic annuel > 3 millions de véhicules.). La route RD834, concernée par ce PPBE, est située à environ 1,8 km à l'Est du projet. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Sauvagnon compte 1 monument historique : l'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine, située en cœur du village de Sauvagnon, à environ 2,9 km au Nord du projet d'implantation d'APRC. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La bibliographie disponible met en évidence une potentialité de zones humides au sein du site, sous confirmation d'investigations de terrains. Des sondages pédologiques ont été réalisés en février 2020 mettant en évidence la présence de sols humides potentiels. Dans le cadre de l'aménagement du projet, le fossé, considéré comme zone humide potentielle, sera évité et conservé sur le site. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Sauvagnon est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé le 1er mars 2010. Le site du projet n'est pas situé dans les zones d'aléas du PPRI. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les bases de données BASOL et BASIAS ne recensent aucun site pollué ou site industriel sur le terrain. Une pollution industrielle est donc peu probable. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux du bassin Adour-Garonne. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas au sein d'une zone de protection de captage d'eau. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est le Bourg de Bourgarber et ses abords protégé le 15 février 1977. A noter que le site d'APRC s'implante au sein d'une zone d'activité à environ 5,5 km au Sud-Est du bourg. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche du site, appartenant à la directive Habitats est le n° FR7200781 "Gave de Pau" à environ 5,3 km au Sud-Ouest du site. Le site Natura 2000 n°FR7212010 "Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau", appartenant à la directive Oiseaux est quant à lui situé à environ 6 km au Sud-Ouest du site. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de site classé recensé sur la commune de Sauvagnon. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement). La consommation est estimée à maximum 1650 m ³ /an (à raison de 100 employés consommant 75 L/jour sur 220 jours travaillés). |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'intervention dans le sous-sol. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'évacuation de matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'apport de matériaux. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude faune-flore et habitats naturels a été réalisée par la société SOCOTEC en novembre 2019 et février 2020. Les conclusions de l'étude font état de la présence d'habitats naturels et semi-naturels non protégés mais de la présence d'enjeux modérés pour les chiroptères (territoires de chasse), pour l'avifaune (trois espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) et pour les reptiles (au regard des habitats naturels observés) ainsi que la potentialité de zones humides sur le site (fossé traversant le site). Ainsi, des mesures d'évitement de destruction d'habitats : conversation du fossé, conversation des fourrés et ronces à l'Ouest du site seront adoptées. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche du site "Gave de Pau" est situé à environ 5,3 km au Sud du site. Il s'agit d'un site Natura 2000 sous la Directive Habitats. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité projetée du site et de la distance d'éloignement. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le point 5.2 du présent formulaire a permis de mettre en évidence la potentialité de zones humides sur le site, par l'étude faune-flore et habitats naturels réalisée en 2019-2020 par Socotec. La zone humide potentielle concerne le fossé traversant le site. A noter que dans le cadre de l'aménagement du projet, ce fossé sera conservé |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se construit sur une surface agricole classée comme zone à urbaniser à vocation d'activité (1AUU) selon le PLU de la commune de Sauvagnon. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de Sauvagnon, concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations, approuvé le 1er mars 2010. Le site du projet n'est pas situé dans les zones d'aléas du PPRI, il n'est donc pas concerné par des risques naturels. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les activités projetées ne sont pas susceptibles de générer des risques sanitaires. Pas d'impact également en phase chantier. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trafic routier lié : - aux arrivées et départs du personnel soit environ 100 VL par jour au maxi, - à la livraison et l'expédition des marchandises soit environ 95 PL par jour. Ce chiffre maximum ne tient pas compte des possibilités de covoiturage et de l'utilisation possible de transports en commun. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le bruit sera lié au trafic des poids-lourds autour du site. En phase chantier, il sera limité aux engins de travaux. Le terrain est situé dans une zone d'activité. Les premières habitations se trouve à 285 m à l'Est du site. Le site est situé à environ 350 m au Nord-Est de l'Aéroport de Pau-Pyrénées. Il est concerné par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport approuvé le 13 décembre 2010. La partie Nord du site est en zone C du PEB et la partie Sud en zone B. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs mis en place seront des lampadaires dirigés vers le sol avec horloges inter-crpusculaires. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic supplémentaire de PL et VL occasionnera des gaz d'échappement supplémentaires, sans que cela puisse avoir d'impact notable sur la pollution de l'air locale (proximité de l'aéroport). Rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz. La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. L'ensemble des eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle. Concernant les eaux pluviales de voiries, elles transiteront au préalable par un bassin de rétention, séparateur d'hydrocarbures puis rejoindront le bassin d'infiltration. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne génère pas d'eaux industrielles. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets seront triés et évacués en filières adaptées. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'implante sur un ancien terrain agricole, au sein d'une zone d'activité, sur lequel les bâtiments seront construits en intégrant les aspects paysagers et en respectant les prescriptions du PLU. Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet ainsi que sur le site de la Préfecture des Pyrénées Atlantique pour les enquêtes publiques. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2017 sur les projets les plus proches géographiquement.

Il ressort de la recherche effectuée que 3 projets ont fait l'objet d'une enquête publique en 2019 et deux projets l'objet d'un avis cas par cas en 2019. Les projets sont les suivants :

- Construction de serres agricoles plastiques d'environ 2,6 ha à Uzein – Installation localisée à environ 2,3 km à l'Ouest du site,
- Construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking d'Intermarché à Serres-Castets – Installation localisée à environ 2,3 km au Sud-Est du site,
- TEREKA S.A. - Déviation de la canalisation enterrée de transport de gaz naturel DN 400 Cescau-Morlaas à Serres-Castet – environ 1,4 km au Sud-Est du site,
- Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL) - Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys – Le cours d'eau le plus proche, concerné par ce programme est située à 157m au Sud Ouest du terrain d'APRC,
- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Aménagement d'une aire de passage pour les gens du voyage à Lescar - 3,4km Sud-Ouest du terrain.

Au vu de la nature des projets, des impacts générés et de la distance d'éloignement avec le projet d'APRC, il n'est pas susceptible d'y avoir d'incidences cumulées entre ces projets et le projet de création d'une messagerie et plateforme logistique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. Ces incidences concernent essentiellement le bruit, le trafic et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds. A noter toutefois que le projet s'inscrit au sein des zones B et C du PPBE de l'aéroport de Pau-Atlantique, qui est situé à moins d'un kilomètre du projet. Ainsi, les effets des futurs bâtiments en termes de bruit et émissions seront minimales par rapport à l'aéroport.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol

En ce qui concerne la thématique faune/flore, le projet intégrera des mesures d'évitement en faveur de la biodiversité avec la conservation du fossé traversant le site et de la zone boisée à l'Ouest du site (composée de fourrés et ronces) qui peut être à intérêt modéré pour l'avifaune et les reptiles notamment.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant des sensibilités environnementales limitées, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. Les zones à enjeux pour la biodiversité seront évitées et conservées sur le site.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone 1AUY du PLU de la commune de Sauvagnon qui correspond aux zones à urbaniser à vocation d'activité . L'environnement actuel du site est déjà constitué d'entreprises industrielles.

Un dossier d'enregistrement au titre des ICPE est en outre réalisé conjointement au projet, les impacts seront de nouveau intégrés et évalués.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 7 - Étude faune-flore et habitats naturels - SOCOTEC |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

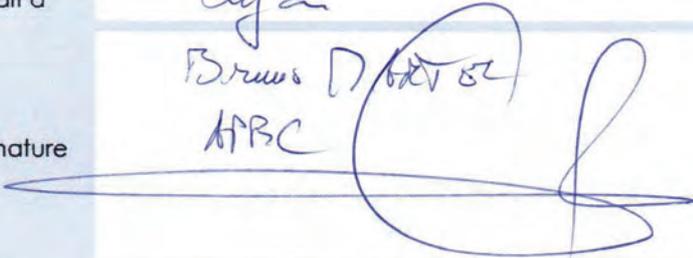
Alger

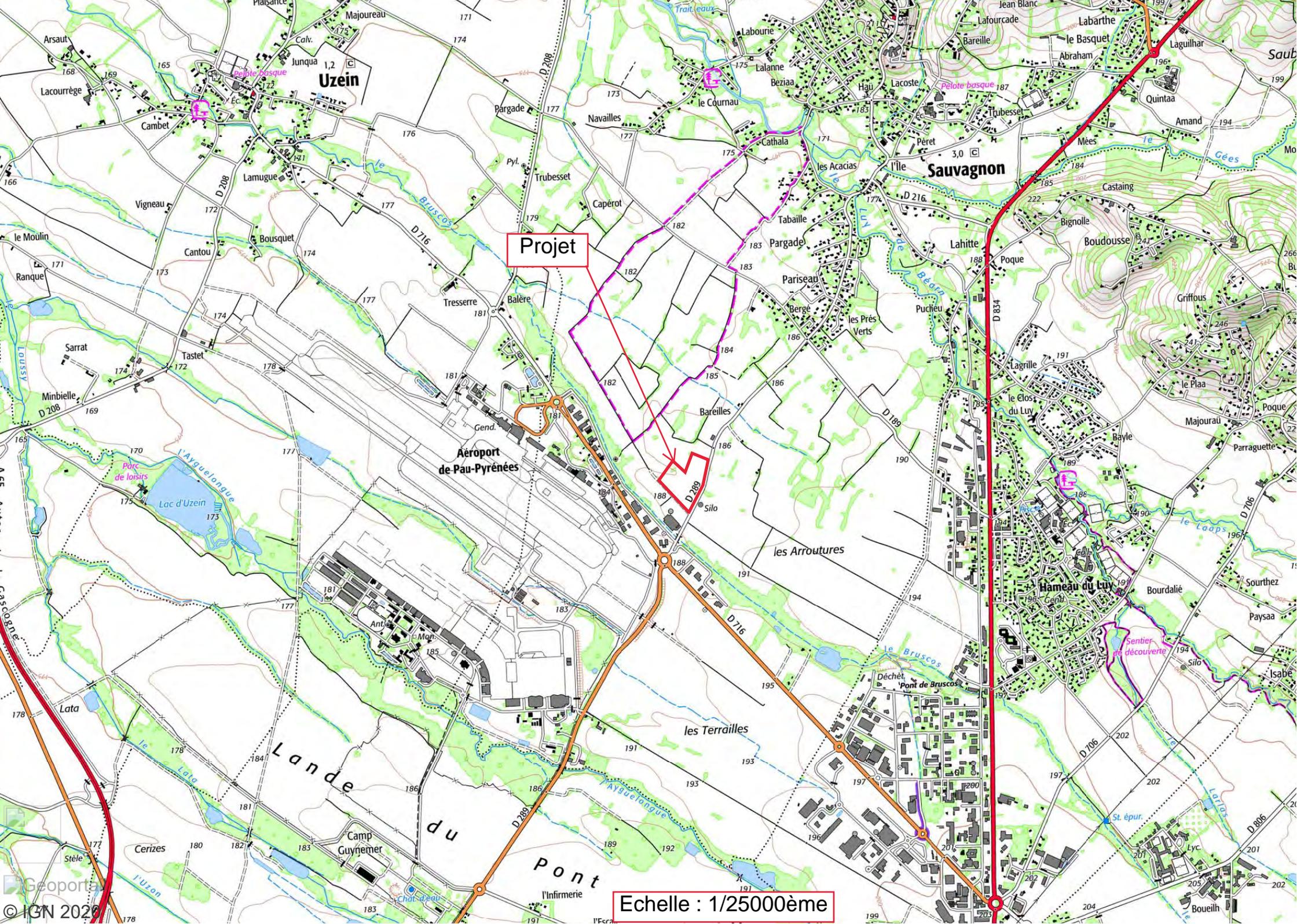
le.

8 avril 2020

Signature

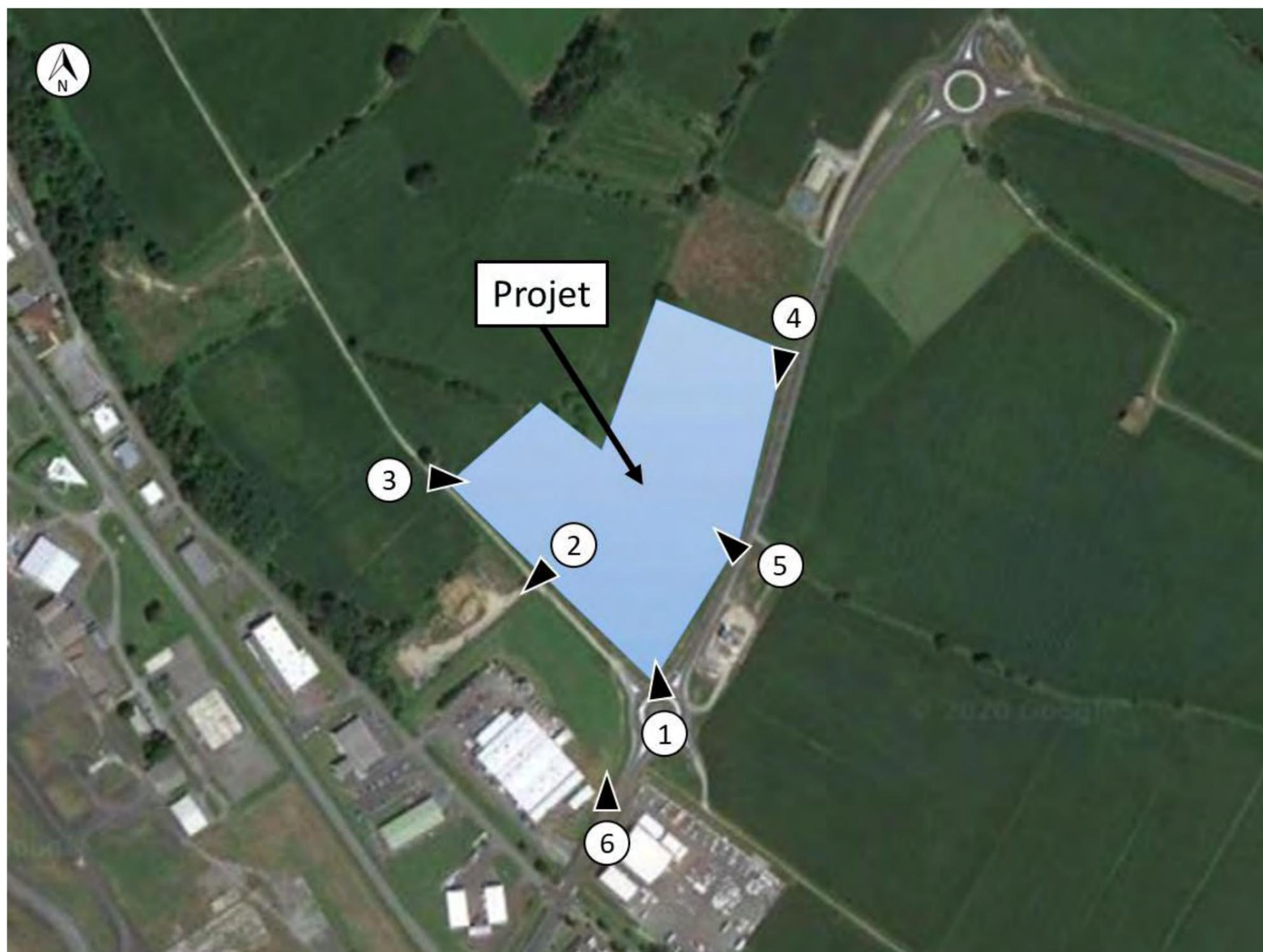
Bruno D. H. S. L.
APBC





Projet

Echelle : 1/25000ème



Localisation des photographies



Photo 1 – lundi 30 mars 2020



Photo 2 – lundi 30 mars 2020



Photo 3 – lundi 30 mars 2020



Photo 4 – lundi 30 mars 2020



Photo 5 – lundi 30 mars 2020

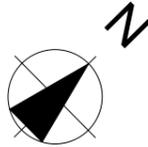


Photo 6 – Octobre 2018 (Google Street View)



| Surfaces logistique | |
|---------------------|--------------------------|
| Foncier : | 27 350.00 m ² |
| Emprise bâtie : | 10 600.00 m ² |
| Enrobé PL : | 3 298.00 m ² |
| Enrobé VL : | 2 453.00 m ² |
| Bassin : | 545.00 m ² |
| Espaces verts : | 10 454.00 m ² |

| Surfaces messagerie | |
|---------------------|--------------------------|
| Foncier : | 16 931.00 m ² |
| Emprise bâtie : | 4 007.00 m ² |
| Enrobé PL : | 6 841.00 m ² |
| Enrobé VL : | 1 528.00 m ² |
| Bassin : | 540.00 m ² |
| Espaces verts : | 4 015.00 m ² |



STONE Architectes
 6, place général Brosset
 69 006 Lyon
 T. +33 (0)4.72.75.19.34
 contact@stonearchitectes.com

APRC
 63, quai Charles de Gaulle
 CS 50112
 69 463 Lyon Cedex 06
 T. +33 (0)4.37.42.04.20

7 Plan masse

CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE & D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE - Lieu dit "Hiales", Route de Lescar, 64230 SAUVAGNON

Ech. : 1/2000°

220 1092

Date : 30.03.2020

Ce document est la propriété exclusive de STONE Architectes. La copie, modification et/ou distribution par quelque moyen que ce soit est soumise à l'obtention de l'autorisation de son auteur. Ces plans ne peuvent servir de plans d'exécution.

EF
D



4 Périmètre de 100 m

CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE & D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE - Lieu dit "Hiales", Route de Lescar, 64230 SAUVAGNON

Ech. : 1/3000

220 1092

Date : 30.03.2020

Ce document est la propriété exclusive de STONE Architectes. La copie, modification et/ou distribution par quelque moyen que ce soit est soumise à l'obtention de l'autorisation de son auteur. Ces plans ne peuvent servir de plans d'exécution.

EF
D

Annexe 6 – Localisation sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches du projet sont les suivantes :

| Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux | | | |
|---|---|----------|-----------------------------|
| Identifiant national | Nom | Surface | Localisation |
| FR7212010 | Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau | 3 360 ha | 6 km au Sud-Ouest du site |
| FR7200781 | Gave de Pau | 8 194 ha | 5,3 km au Sud-Ouest du site |

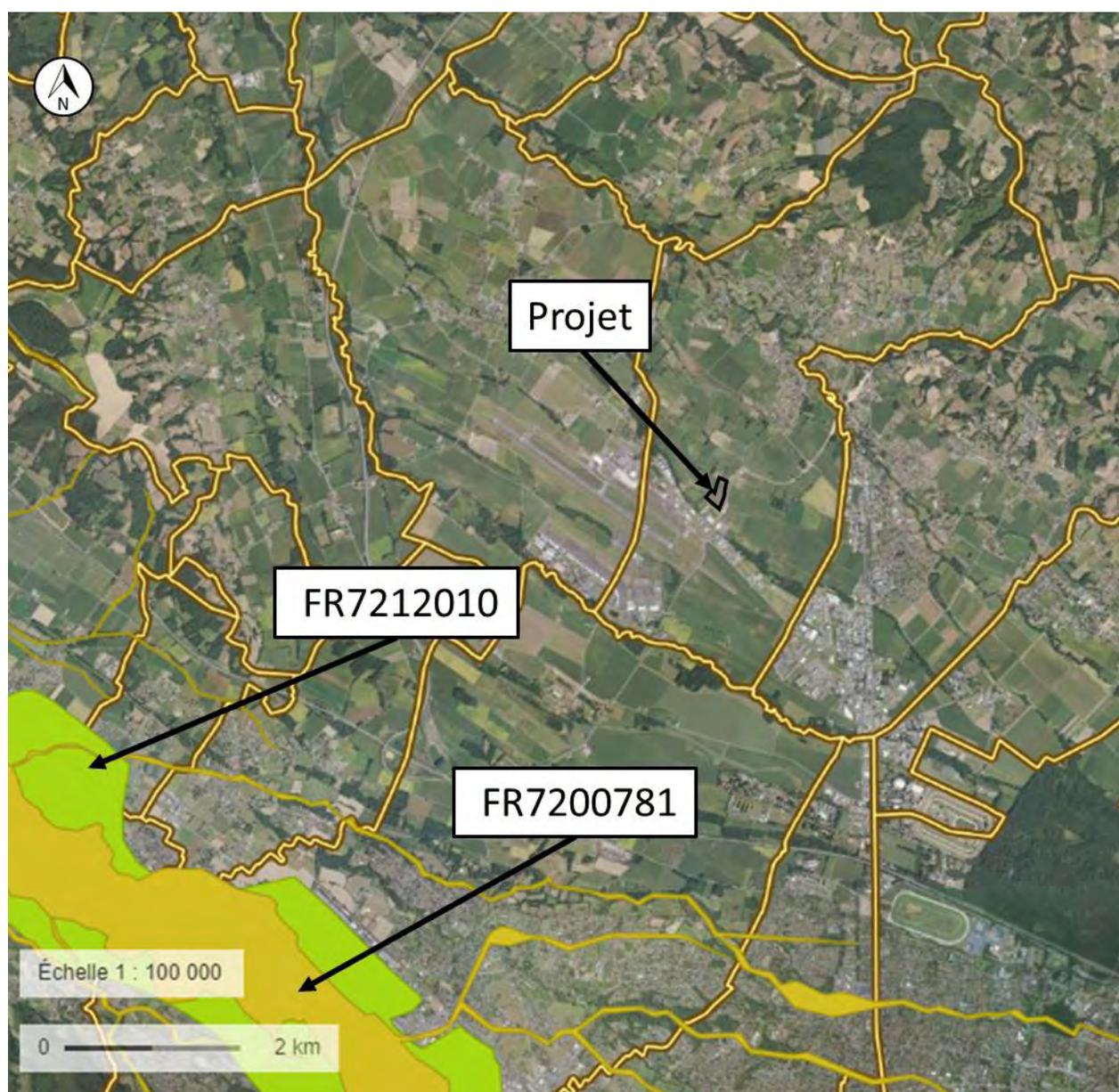


Figure : Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

ETUDES ENVIRONNEMENTALES

**Route de Lescar
64230 SAUVAGNON**

ETUDE FAUNE-FLORE ET HABITATS NATURELS

**RAPPORT D'ETAPE
(PERIODE AUTOMNALE – PERIODE HIVERNALE)**

APRC

63, quai Charles de Gaulle - CS 50112
69463 Lyon Cedex

Contact : M. Bruno Martel
Directeur des opérations - tél. : +33 (0)6 68 62 00 57 - mail : b.martel@aprc.fr

AFFAIRE N : 1910-E14Q2-042

Date d'intervention : Novembre 2019 et Février 2020

Date d'édition du rapport : 28/02/2020

AUTEURS : Yohan DOUVENEAU / Fabien PELLETIER
yohan.douveneau@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.42

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE..... | 3 |
| 2. METHODOLOGIES D'INVENTAIRE..... | 4 |
| 2.1. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE | 4 |
| 2.2. FLORE ET HABITATS NATURELS | 4 |
| 2.3. FAUNE | 5 |
| 2.4. SYNTHESE DES EFFORTS DE PROSPECTION..... | 7 |
| 3. RECENSEMENT DES ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE | 8 |
| 3.1. ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE | 8 |
| 3.2. ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE NON REGLEMENTAIRE | 11 |
| 3.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE | 12 |
| 3.4. CONTEXTE GEOLOGIQUE..... | 13 |
| 3.5. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL..... | 14 |
| 3.6. CARTOGRAPHIE DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES DE FRANCE..... | 16 |
| 3.7. CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES ELEMENTAIRES ADOUR-GARONNE | 17 |
| 4. RESULTATS DES INVENTAIRES NATURALISTES | 18 |
| 4.1. PRESENTATION DES HABITATS RENCONTRES..... | 18 |
| 4.2. RECENSEMENT DE LA FAUNE..... | 23 |
| 5. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES | 30 |
| 5.1. DATE(S) ET CONDITION(S) D'INTERVENTION | 30 |
| 5.2. INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES..... | 31 |
| 5.3. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES REGLEMENTAIRES | 34 |
| 6. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX..... | 35 |
| 7. CONCLUSION..... | 37 |
| 8. ANNEXE | 38 |
| 8.1. COUPE DE SOL..... | 38 |

TABLE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1: Plan de situation (fond IGN) | 3 |
| Figure 2 : Vue aérienne du site étudié (Geoportail)..... | 4 |
| Figure 3 : Localisation des zonages écologiques à portée réglementaire..... | 8 |
| Figure 4 : Localisation des zonages écologiques non réglementaires aux abords de la zone d'étude | 11 |
| Figure 5 : Eléments des continuités écologiques d'Aquitaine au droit et aux abords de la zone d'étude | 13 |
| Figure 6 : Cartographie des Trames vertes et Bleues du SCoT du Grand Pau..... | 15 |
| Figure 7 : Milieux potentiellement humides au droit du terrain d'assiette du projet | 16 |
| Figure 8 : Cartographie des zones humides élémentaires Adour-Garonne | 17 |
| Figure 9 : Cartographie des habitats naturels et semi-naturels recensés au droit de la zone d'étude | 19 |
| Figure 10 : Clichés photographiques représentatifs de la zone d'étude | 30 |
| Figure 11 : Tableau GEPPA modifié | 31 |
| Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés à la tarière manuelle (Google Satellite) | 32 |
| Figure 13 : Caractérisation des sondages pédologiques selon arrêté 1/10/09 modif. 24/06/08 | 34 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Localisation du site d'étude | 3 |
| Tableau 2 : Conditions d'intervention | 7 |
| Tableau 3 : Liste des zonages écologiques réglementaires..... | 8 |
| Tableau 4 : Liste des Oiseaux inscrits à l'Annexe I de la ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau ».... | 10 |
| Tableau 5 : Liste des zonages écologiques non réglementaire intéressant la zone d'étude | 11 |
| Tableau 6 : Identification des habitats naturels et semi-naturels au sein de la zone d'étude (CB et EUNIS) ... | 18 |
| Tableau 7 : Recouvrement surfaciques des habitats naturels et semi-naturels au droit de l'aire d'étude | 18 |
| Tableau 8 : Mammifères recensés dans la zone d'étude | 23 |
| Tableau 9 : Espèces d'oiseaux recensées et statuts de protection en période automnale et hivernale | 27 |
| Tableau 10 : Conditions d'intervention | 30 |
| Tableau 11 : Caractérisation des sondages pédologiques effectués au droit de la zone d'étude | 33 |
| Tableau 12 : Hiérarchisation des enjeux | 36 |

1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Les terrains sont localisés sur la commune de Sauvagnon, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64). Ils sont situés à proximité de l'aéroport de Pau-Pyrénées pour une emprise d'environ 5,3 ha.

Les références et informations générales des terrains étudiés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Département | Pyrénées-Atlantiques |
| Commune | Sauvagnon |
| Lieu-dit | Route de Lescar |
| Superficie du terrain | 5,3 ha environ |
| Référence(s) cadastrales | Parcelle 11, 192, 193, 198, 199, 200 section AK |
| Coordonnées en Lambert 93 (au centre des terrains) | X : 424 215 m Y : 6 259 266 m |
| Contexte urbanistique | Zone rurale / Périphérie Zones d'activités |

Tableau 1 : Localisation du site d'étude

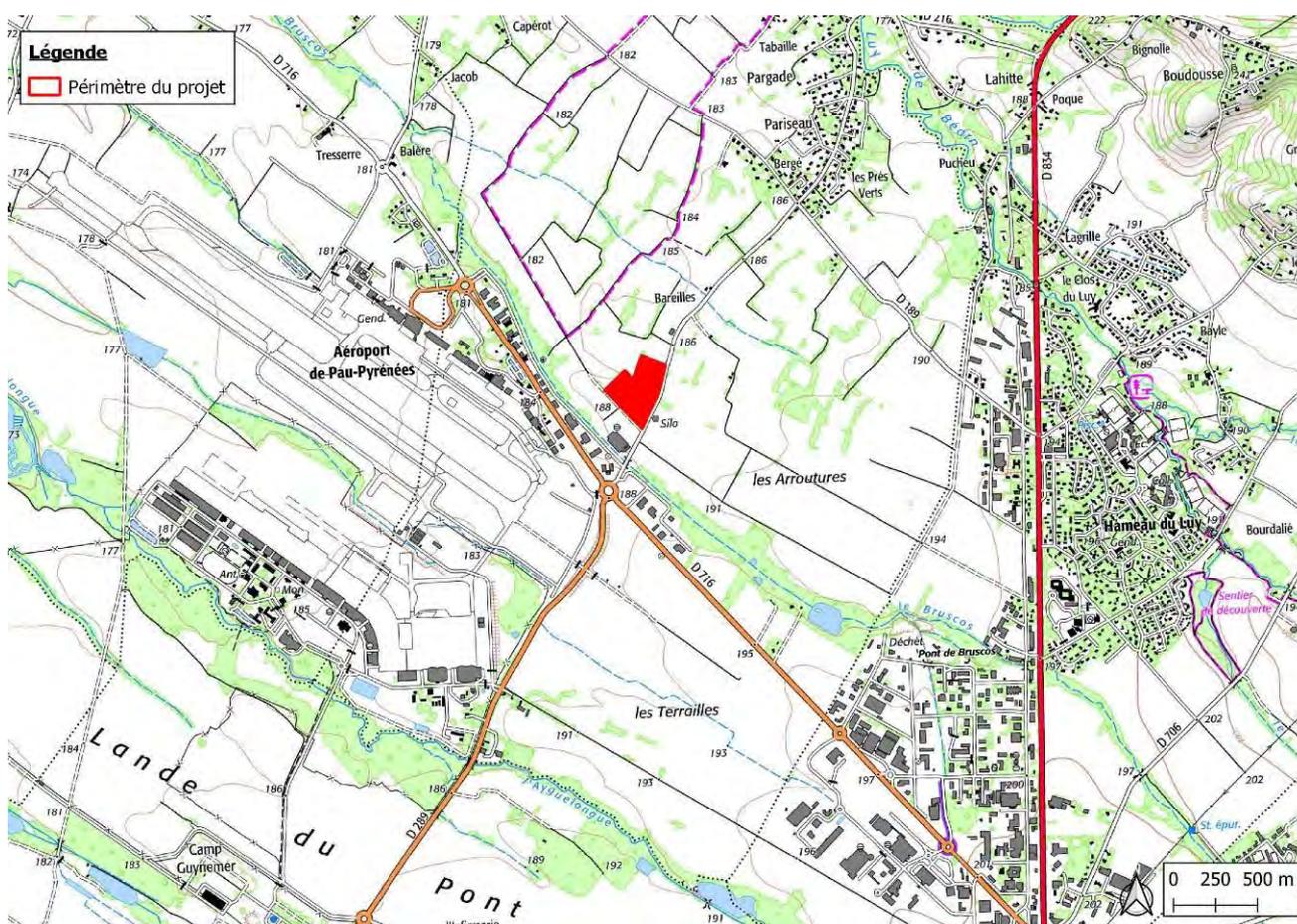


Figure 1: Plan de situation (fond IGN)



Figure 2 : Vue aérienne du site étudié (Geoportail)

2. METHODOLOGIES D'INVENTAIRE

2.1. Définition du périmètre d'étude

Le périmètre immédiat des investigations écologiques englobe l'assiette foncière du projet et ses abords immédiats.

Un périmètre éloigné est déterminé pour l'étude du contexte écologique. Les différents zonages réglementaires ou non réglementaires sont ainsi recensés dans un rayon de 5 à 10 km maximum autour du site étudié.

2.2. Flore et habitats naturels

L'étude des habitats naturels s'est attachée à décrire les milieux naturels par l'intermédiaire de relevés floristiques ou relevés phytocénologiques. Ces relevés ont porté sur l'enveloppe du projet.

Ainsi, pour chaque milieu homogène, une évaluation du cortège floristique a été menée en décrivant l'abondance de chaque espèce rencontrée par l'intermédiaire de transects.

L'analyse des relevés de chaque synusie a permis de définir des syntaxons phytosociologiques rapportés aux types d'habitats appropriés du code Corine Biotope de niveau 2 voire 3 et, le cas échéant, à son code EUR 27. Ils font également l'objet d'une transposition selon le nouveau système d'interprétation des habitats naturels EUNIS.

Chaque habitat fait l'objet d'une description portant sur les espèces végétales caractéristiques voire remarquables, son état de conservation, sur son fonctionnement et d'éventuelles menaces et le cas échéant sur les modalités de gestion le concernant (gestion sylvicole ou pastorale). Une évaluation de sa patrimonialité est également réalisée en se référant aux habitats de la directive Habitats – Faune – Flore.

La restitution cartographique (numérisation) des habitats s'est basée sur la nomenclature Corine Biotope. Cette dernière a permis de déterminer un recouvrement surfacique propre à chaque habitat.

2.3. Faune

2.3.1. Mammifères terrestres

Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble du site par l'intermédiaire de transects en privilégiant les biotopes adaptés.

Une attention particulière a été apportée à la recherche de traces (empreintes, poils, crottes, restes de repas...) au droit des différents habitats naturels présents.

2.3.1. Chiroptères

Recherche de gîtes potentiels

Une première évaluation visuelle des différents arbres présents ou du bâti existant au droit du projet a été réalisée. Cette dernière vise à déterminer si les éléments épigés du site sont propices aux Chiroptères.

En fonction des observations réalisées, la présence potentielle de gîtes à Chiroptères est ainsi déterminée.

2.3.2. Avifaune

Le recensement des oiseaux a été réalisé par une détection visuelle et auditive des individus. Les espèces contactées sur le site et ses abords immédiats sont notés de manière exhaustive.

Les sessions réalisées en novembre et en février sont réalisées en dehors de la période de nidification. La période d'étude se rapporte à la migration post-nuptiale et à l'hivernage, qui peut apporter des informations sur la fonctionnalité des habitats naturels présents pour plusieurs espèces.

2.3.3. Insectes

2.3.3.1. Lépidoptères

Les prospections ont été effectuées à l'avancée, en privilégiant les zones à essences florales herbacées ou arbustives (zones rudérales, lisières, fourrés, friches).

L'identification a été faite à vue (observation directe ou détermination à l'aide de jumelles) ou par la capture de l'individu (avec un filet adapté) avec relâcher immédiat.

2.3.3.2. Odonates

Les prospections ont été effectuées à l'avancée, en privilégiant les points d'eau et les zones à essences florales herbacées ou arbustives (zones rudérales, fourrés, friches).

L'identification a été faite à vue (observation directe ou détermination à l'aide de jumelles) voire par la capture de l'individu (avec un filet adapté) suivi d'un relâcher immédiat. En cas de doute sur la détermination, des clichés photographiques ont été réalisés avec détermination ultérieure à l'aide de supports bibliographiques adaptés.

2.3.3.3. Orthoptères

Les prospections ont été effectuées à l'avancée sur chaque milieu rencontré (zones rudérales, lisières, fourrés, friches) en privilégiant les zones rases ou semi-rases. L'identification a été réalisée au chant (stridulation) et par capture des individus puis relâché immédiat.

2.3.3.4. Coléoptères saproxylophages

La recherche d'arbres remarquables pouvant offrir des potentialités d'accueil pour les chiroptères a également permis de réaliser les investigations visant à identifier les arbres morts ou sénescents.

Une inspection minutieuse de la surface des troncs à la recherche d'indices de présence ou d'individus a ensuite été effectuée (présence de trous caractéristiques). Une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- présence de trous d'entrée/sortie,
- présence de fèces (crottes de larves) dans le terreau ou la sciure,
- présence de larves, imagos, restes d'adultes (prédation des pics),
- présence de terreau propice au développement larvaire.

Les indices de présence recherchés concernent plus particulièrement les taxons faisant l'objet de mesures de protection et/ou de conservation à savoir : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) plus particulièrement.

2.3.4. Amphibiens

Les investigations ont été adaptées au cycle de vie de ces espèces (phase terrestre, phase aquatique). Elles ont, dans un premier temps, consisté à identifier les habitats d'espèces (points d'eau et structures paysagères pertinentes) afin de cibler les prospections à effectuer.

Concernant la phase terrestre, la détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables ou décelables par le chant.

2.3.5. Reptiles

Les investigations ont consisté à réaliser des transects au niveau des habitats et micro-habitats favorables à ces espèces aux heures les plus chaudes (lisière, point d'eau, talus...). Elles visent à contacter les individus venant s'exposer au soleil (thermorégulation).

La détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables.

2.4. Synthèse des efforts de prospection

Les dates et les conditions de prospection sont synthétisées dans le tableau suivant. Les saisons sont mises en évidence par le code couleur suivant :

automne hiver

L'efficacité des investigations est subordonnée à plusieurs paramètres et plus particulièrement aux conditions météorologiques, à la période d'intervention et aux cycles biologiques des taxons recherchés. Dans le cadre de cette étude, en tenant compte de ces principaux paramètres, les conditions d'intervention sont pondérées comme ci-après.

| | 20 Novembre 2019 | 12 Février 2020 |
|--|--|--|
| Conditions météorologiques | Ensoleillé, absence de précipitations, vent faible, T°C : 14 à 10°C | Ensoleillé, absence de précipitations, vent faible, T°C : 6 à 15°C |
| Habitats | Acceptable | - |
| Flore | Défavorable | - |
| Mammifères terrestres | Favorable | Favorable |
| Chiroptères | Recherche de gîte | - |
| Oiseaux | Favorable | Favorable |
| Insectes (Lépidoptères, Odonates, Coléoptères saproxyliques) | Défavorable | - |
| Amphibiens | Favorable pour les sites de reproduction potentielle / Défavorable pour recensement des individus | Défavorable |
| Reptiles | Défavorable | Défavorable |
| Pédologie | - | Favorable |

Tableau 2 : Conditions d'intervention

3. RECENSEMENT DES ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE

L'étude de ces différents zonages permet d'appréhender qualité écologique de la zone étudiée au regard des milieux naturels d'intérêt patrimoniaux situés au droit ou à proximité des terrains.

3.1. Zones d'intérêt écologique réglementaire

Les zonages à portée réglementaires localisés aux alentours du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Type de zonage | Nom | Référence | Milieux | Intérêts | Distance au projet |
|-------------------|---|-----------|--|------------------------------|--------------------|
| Natura 2000 (ZSC) | Gave de Pau | FR7200781 | Eaux douces, Marais, Landes, Prairies | Poissons, Insectes, Habitats | 5,3 km au Sud |
| Natura 2000 (ZPS) | Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau | FR7212010 | Dunes, Eaux douces, Marais, Landes, Zones urbanisées, Forêts | Oiseaux | 6 km au Sud |

Tableau 3 : Liste des zonages écologiques réglementaires

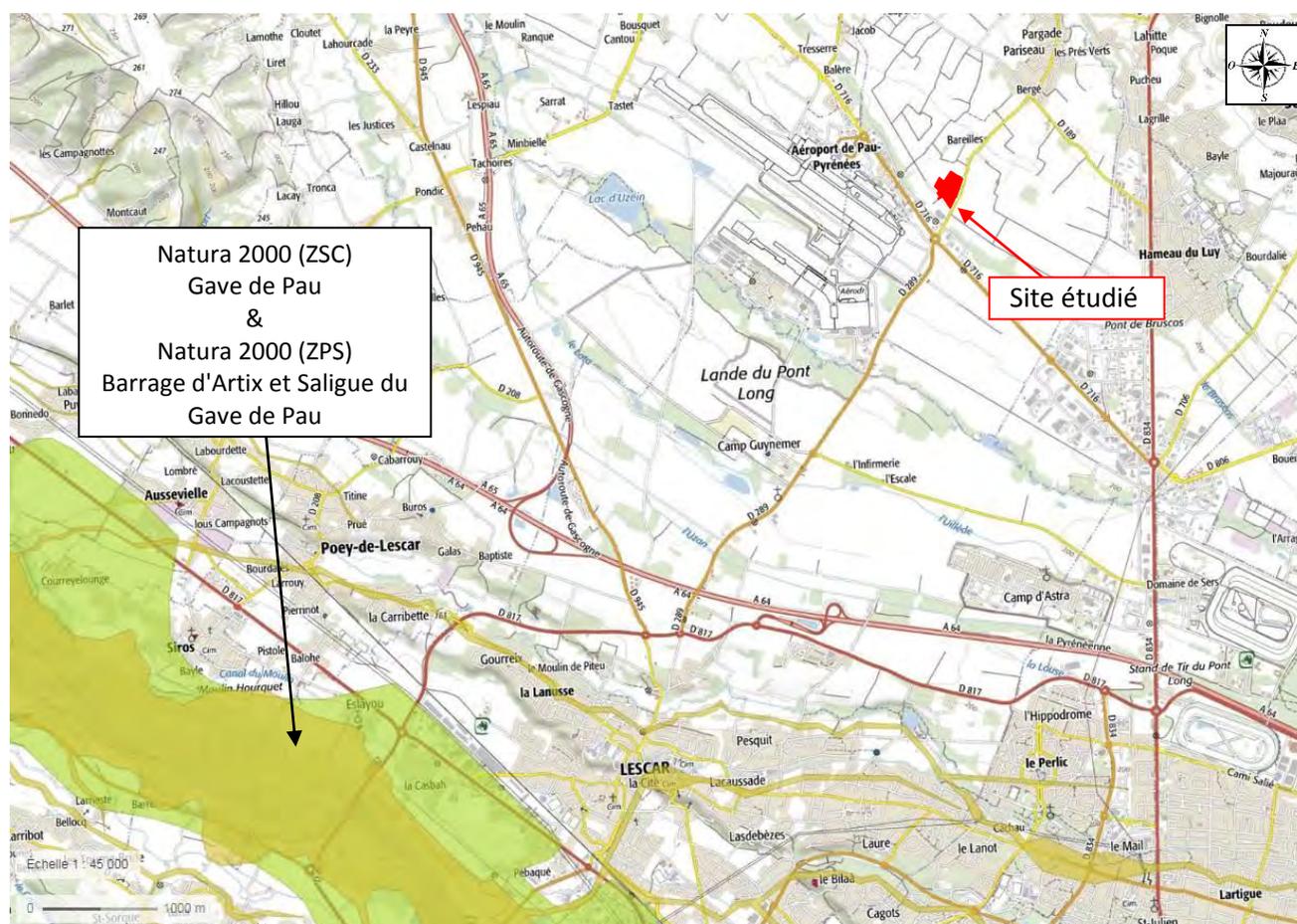


Figure 3 : Localisation des zonages écologiques à portée réglementaire

Les premiers zonages à portée réglementaires sont localisés à 5 km au Sud du projet. Il s'agit de de la ZSC « Gave de Pau » (FR7200781), et la ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7200781).

3.1.1. Natura 2000 - ZSC FR7200781 – Gave de Pau

La Natura 2000 – « Gave de Pau » intéresse le réseau hydrographique de la Gave de Pau. Cette dernière a fait l'objet d'une ZSC pour les habitats et espèces d'intérêts communautaires citées ci-dessous. Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore sont présentés dans le tableau suivant :

| Code | PF | Superficie (ha) (% de couverture) |
|--|----|-----------------------------------|
| 4020 <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix</i> | X | 457,35 (5 %) |
| 4030 <i>Landes sèches européennes</i> | | 457,35 (5 %) |
| 6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i> | | 457,35 (5 %) |
| 7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i> | X | 457,35 (5 %) |
| 91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i> | X | 2286,75 (25 %) |
| 91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i> | | 1829,4 (20 %) |

Les espèces visées par l'Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore recensée sur la zone sont listées ci-après :

Insectes :

- Cordulie à corps fin (*Oxygrastra curtisii*),
- Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*).

Mollusques :

- Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*).

Arthropodes :

- Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),

Poissons :

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*),
- Saumon atlantique (*Salmo salar*),
- Chabot du Béarn (*Cottus aturi*).

3.1.2. Natura 2000 – ZPS - FR7212010- Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau

La Zones de Protection Spéciale « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau ». Ce site Natura 2000 est à l'aval de la plus grande ville du département, Pau. La ZPS est située sur les deux rives du Gave de Pau, et recouvre le lit majeur du cours d'eau et la plaine environnante.

Son intérêt repose sur la présence d'une avifaune d'intérêt patrimoniale en période hivernale, migratoire et de nidification. La liste des Oiseaux inscrits à l'annexe I, retenue dans le DOCOB de 2015 est présentée ci-après.

| Nom latin | Nom français | Statut sur la ZPS |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| <i>Nycticorax nycticorax</i> | Bihoreau gris | R |
| <i>Egretta garzetta</i> | Aigrette garzette | R |
| <i>Alcedo atthis</i> | Martin-pêcheur | R |
| <i>Aquila pennata</i> | Aigle botté | N |
| <i>Milvus migrans</i> | Milan noir | N |
| <i>Milvus milvus</i> | Milan royal | R |
| <i>Elanus caeruleus</i> | Elanion blanc | R |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | N |
| <i>Dryocopus martius</i> | Pic noir | R |
| <i>Ciconia ciconia</i> | Cigogne blanche | M, No |
| <i>Ardea purpurea</i> | Héron pourpre | M, No |
| <i>Ardeola ralloides</i> | Crabier chevelu | M |
| <i>Pandion haliaetus</i> | Balbuzard pêcheur | H |
| <i>Casmerodius albus</i> | Grande Aigrette | H |

Légende du tableau : R : Résident N : Nicheur No : Nicheur occasionnel H : Hivernant M : Migrateur

Tableau 4 : Liste des Oiseaux inscrits à l'Annexe I de la ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau »

3.1.3. Réserves Naturelles Nationales ou Régionales

Aucune Réserve Naturelle Nationale ou Régionale n'est recensé dans rayon de 10 km autour du projet.

3.1.1. Arrêté de protection de biotope

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n'est identifié dans un rayon de 10 km autour du projet.

3.2. Zones d'intérêt écologique non réglementaire

Les zonages d'intérêt écologique non réglementaires localisés aux alentours du site sont présentés dans le tableau suivant.

| Type de zonage | Nom | Référence | Milieus | Intérêts | Distance au projet |
|----------------|---|-----------|--------------------------------|--|--------------------|
| ZNIEFF I | Lac d'Artix et saligues aval du Gave de Pau | 720008868 | Marais, Forêts, Eaux courantes | Faune | 7 km au Sud |
| ZNIEFF II | Réseaux hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques | 720012970 | Vallée de la Gave | Faune, Flore, Paysager, Fonctionnelles | 7 Km au Sud |
| ZICO | Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau | AN15 | Vallée de la Gave | Oiseaux | 7 Km au Sud |

Tableau 5 : Liste des zonages écologiques non réglementaire intéressant la zone d'étude

La zone d'étude n'intéresse aucune ZNIEFF. Le premier zonage rencontré est localisé à 6 km au Sud. Ces dernières concernent la Gave de Pau.

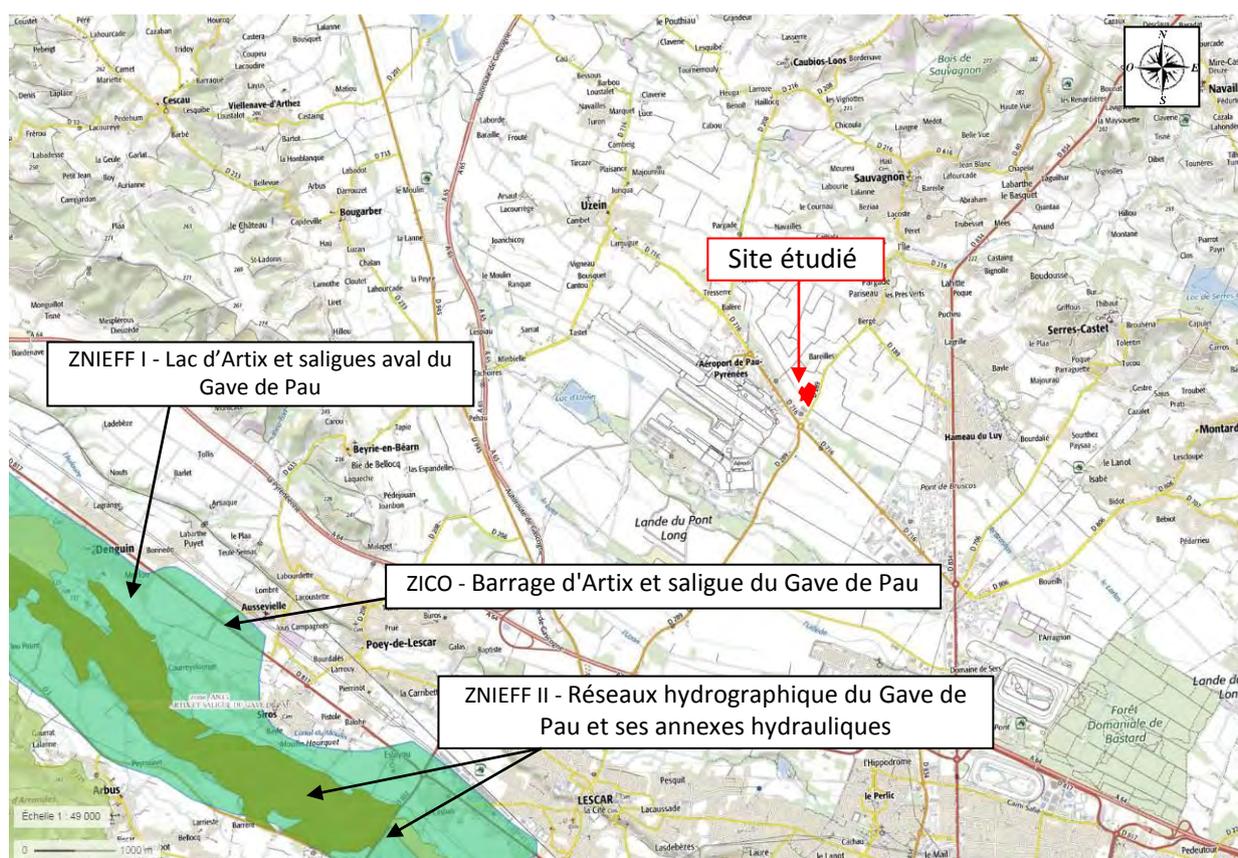


Figure 4 : Localisation des zonages écologiques non réglementaires aux abords de la zone d'étude

3.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

3.3.1. Approche conceptuelle

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, plus ou moins large, continue ou non, qui relie des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, Réserve Naturelle, Zones NATURA 2000, cours d'eau, zones humides...). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

On les classe généralement en trois types principaux :

- structures linéaires : haies, chemins et bords de chemin, cours d'eau et leurs rives, etc.,
- structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges, mares, bosquets,
- corridor paysager : corridor constitué d'une mosaïque d'habitats et /ou de paysages jouant différents fonctions (zones de repos, nourrissage, abris...) pour l'espèce en déplacement.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. Il s'agit d'un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce à la qualité du maillage de celui-ci.

3.3.2. Contexte régional

L'état des lieux des continuités écologiques en Aquitaine utilise des données qui ont servi à élaborer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE). Ce schéma a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Pour information, dans le cadre d'un processus de concertation et de consultation, une cinquantaine de réunions ont été organisées et près de 400 structures associées à un titre ou un autre, à l'établissement de ces données, dont le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) d'Aquitaine.

Contrairement au SRCE annulé, cet état des lieux n'a aucune portée juridique. Il comporte seulement, des éléments de connaissance sur les continuités écologiques à l'échelle de l'Aquitaine, qui sont transmis, à titre informatif, aux porteurs de projets ou mis en ligne. En effet, l'Etat et la Région considèrent que les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'Aquitaine sont de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire, sachant qu'il convient de rappeler que ces informations ne peuvent en aucun cas être opposables.

3.3.3. Contexte local

D'après l'atlas cartographique des continuités écologiques de l'Aquitaine, le projet ne s'inscrit dans aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité.

Au niveau local, les terrains sont bordés :

- à l'Est, par la D289 très fréquentée, puis des terres agricoles,
- à l'Ouest, des cultures, un boisement, le ruisseau du Bruscos puis la zone industrielle,
- au Sud par le Bruscos et des entreprises de la zone d'activité de l'aéroport de Pau-Pyrénées,
- au Nord et au Nord-Ouest, des terres arables, cultivées pour la plupart, agrémentées par des bosquets et des haies.

La zone d'étude se compose principalement d'anciennes cultures et d'une zone de stockage de matériaux peu utilisées. Le site reste ouvert et dépourvu de clôture. Ce contexte est propice au déplacement de la petite et de la grande faune, dans l'axe Ouest-Est, le long de la zone industrielle et de la ripisylve relictuelle du Bruscos.

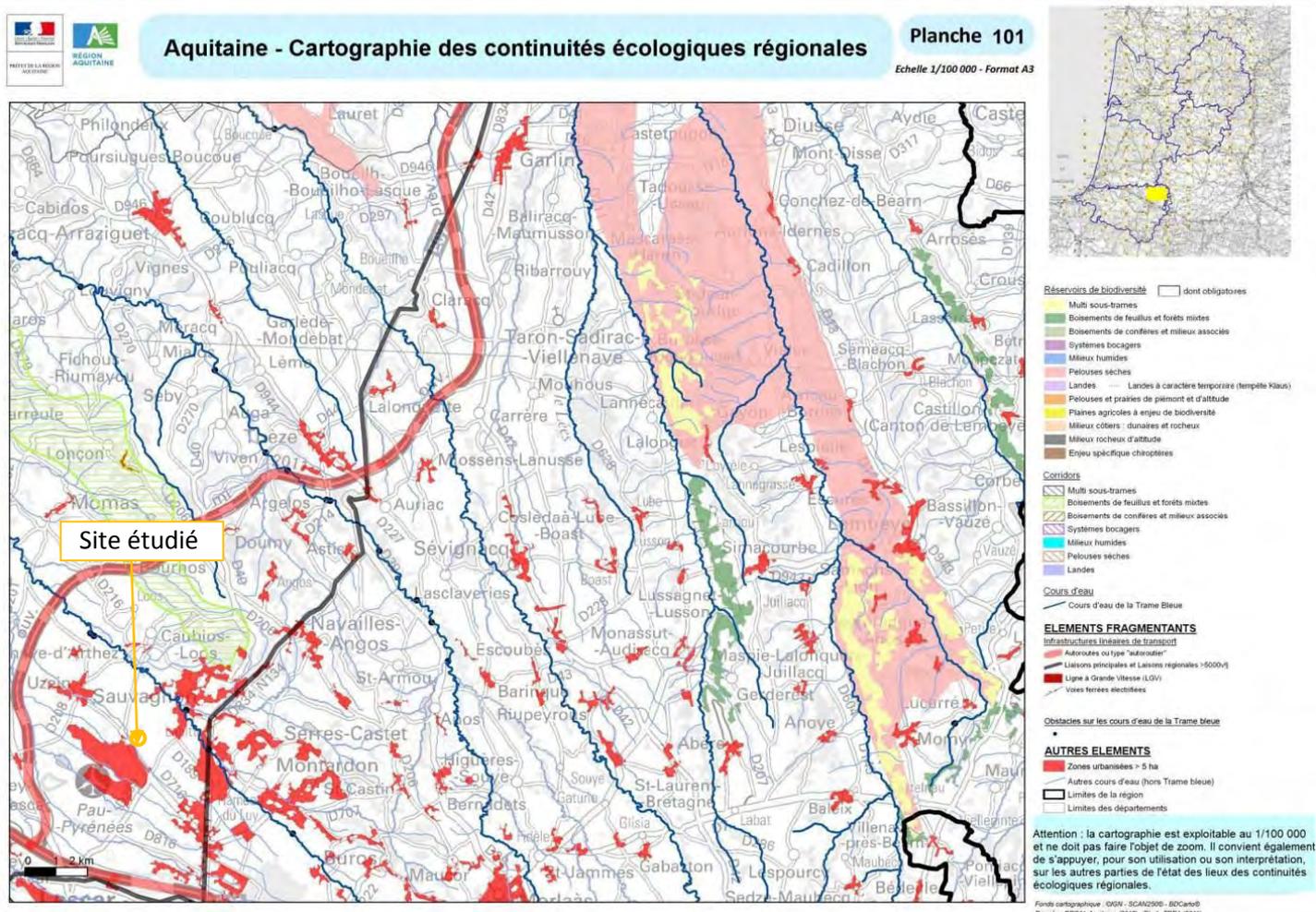


Figure 5 : Eléments des continuités écologiques d'Aquitaine au droit et aux abords de la zone d'étude

3.4. Contexte géologique

Les terrains étudiés sont incluse au sein une formation géologique découpée et décrites sur deux cartes géologiques. Cette dernière est identifié sous :

- Fw. Alluvions du Mindel pour la carte de Pau (n°1029) en partie Sud des terrains,
- Fv. Pléistocène moyen ancien (Mindel). Terrasse à galets, cailloutis et matrice argileuse rubéfiée pour la carte d'Arthez-de-Béarn (n°1004) pour la partie Nord.

Ces formations font parties d'un même ensemble géologique constitué des terrasses alluviales du Mindel composées d'une matrice argileuse parfois sableuse ocre à cailloutis et galets.

3.5. Schéma de Cohérence Territorial

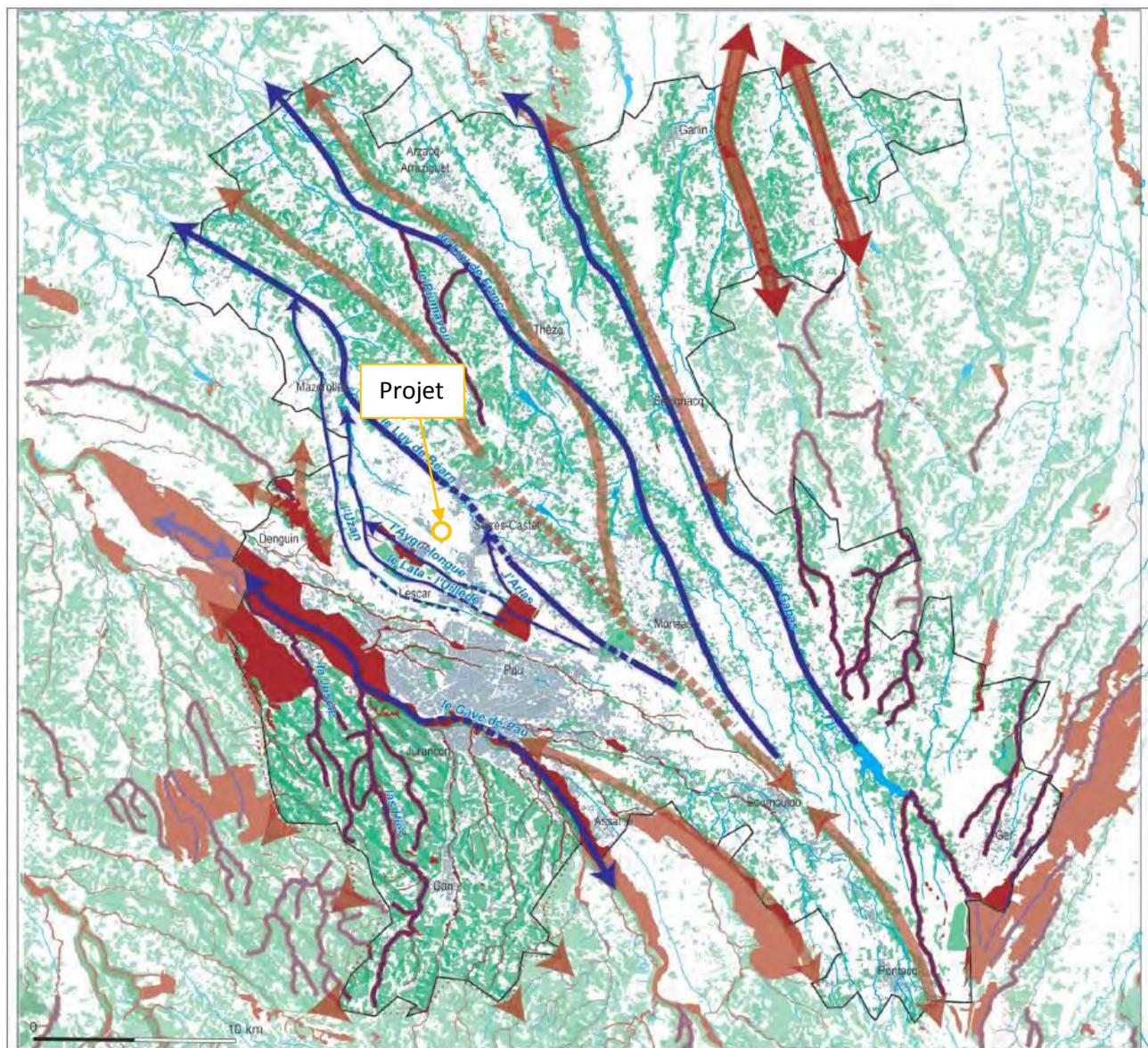
Après 6 années de réflexion et de concertation, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Pau a été approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau, le 29 juin 2015.

Le SCoT s'attache ici à protéger, préserver et valoriser les richesses/espaces à la vocation paysagère et/ou agricole et/ ou écologique qui composent le Grand Pau et qui, in fine, composent "l'Armature verte, bleue et jaune" (Armature VBJ) du territoire :

- Pour la vocation paysagère, l'Armature VBJ s'attache à considérer la pluralité des paysages, mais également ses éléments fédérateurs, dont le panorama pyrénéen, qui forgent la/les identité(s) du Grand Pau.
- Pour la vocation agricole, l'Armature VBJ s'inscrit dans la prise en compte de la variété des espaces/activités agricoles et offre des objectifs plus précis aux secteurs qui fondent particulièrement sa richesse, tant économique que paysagère.
- Pour la vocation écologique, l'Armature VBJ identifie les espaces de richesses naturelles, dits réservoirs de biodiversité, et cherche à préserver, voire garantir, leur fonctionnement, avec les continuités écologiques. L'Armature verte, bleue et jaune s'enrichit alors d'une "Trame verte et bleue", composée de milieux terrestres et aquatiques.

Ce document met en évidence les divers réservoirs de biodiversité connus, à savoir les zonages relatifs à la préservation et la protection de l'environnement en incluant les corridors écologiques au travers des espaces favorables aux déplacements des espèces.

Le site étudié n'est pas inclus dans un élément constitutif de la trame verte et bleue au titre du SCoT du Grand Pau (cf. carte suivante).



Assurer le fonctionnement écologique global : mettre en oeuvre la trame verte et bleue

Pérenniser les réservoirs de biodiversité en :

- Protégeant et valorisant les espaces naturels à forte valeur écologique et de grande qualité (Natura 2000, cours d'eau SDAGE et LEMA, ENS, pelouses sèches, zones humides élémentaires (*hors forêts humides*), ZNIEFF de type 1)
- Préservant et valorisant les espaces supports (porteurs) de nature (ZNIEFF de type 2, espaces forestiers et prairiaux)

Préserver / Garantir le fonctionnement des corridors écologiques :

- Aquatiques majeurs et structurants
- Aquatiques d'intérêt local (échelle SCoT)
- Terrestres majeurs répondant aux objectifs du réseau européen Natura 2000
- Terrestre majeur du Secteur des côteaux entre deux Gaves
- Terrestres d'intérêt local (échelle SCoT)

Source : IGN-BD Topo ; IGN-BD CARTHAGE ; DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées 2013 ; CG84 2013 ; BD Cartho ; ASP, RPG PAC 2010, MNT, CEN Aquitaine 2012, AEAG 2008

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2013

Figure 6 : Cartographie des Trames vertes et Bleues du SCOT du Grand Pau

3.6. Cartographie des milieux potentiellement humides de France

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) permet de consulter les données cartographiques relatives à la présence de zones humides mises à disposition par les partenaires du réseau sans prétention d'exhaustivité.

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

La potentialité de zone humide est qualifiée de forte ou d'assez forte sur une majeure partie de l'emprise foncière du projet, en particulier dans la partie sud-ouest.

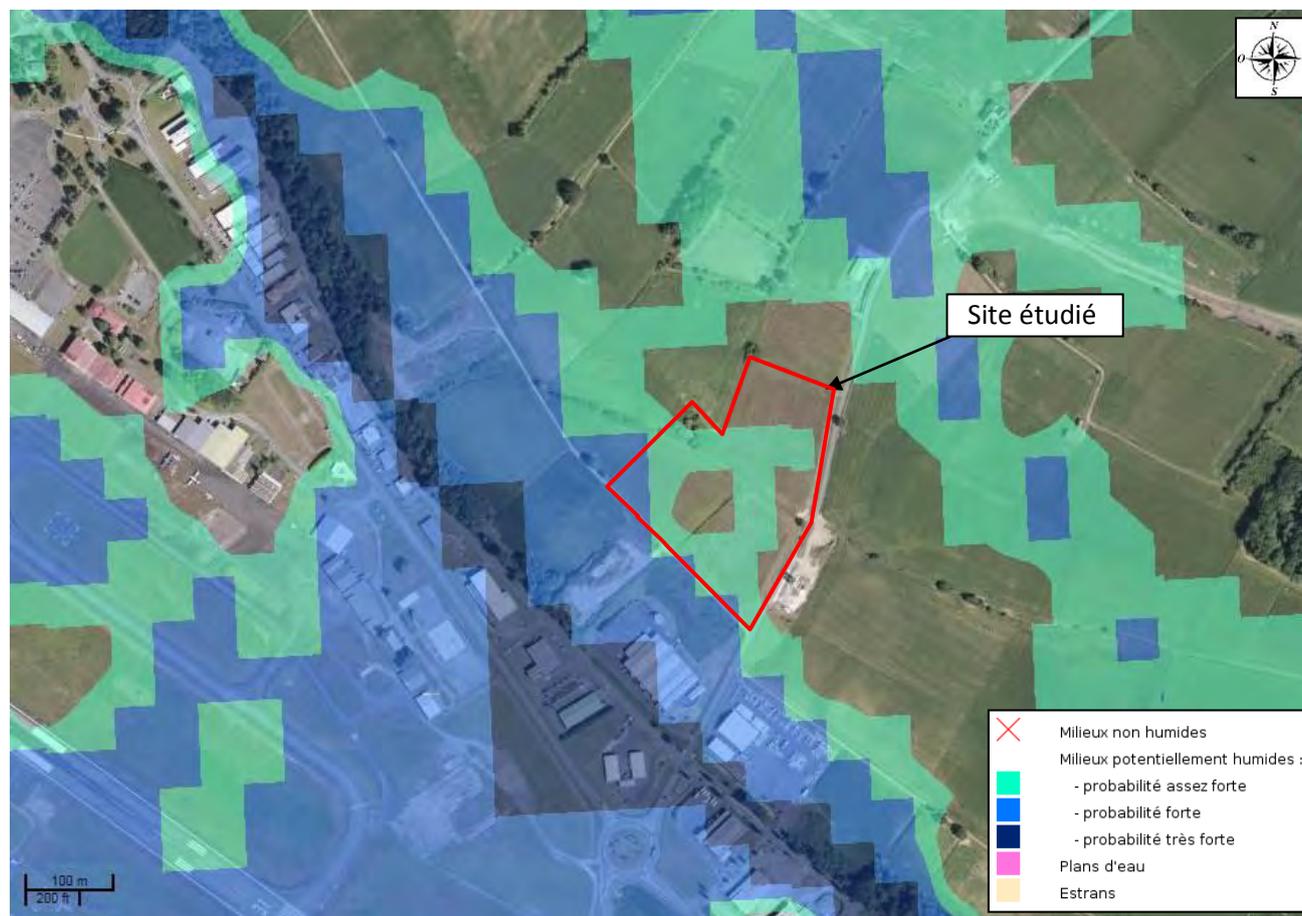


Figure 7 : Milieux potentiellement humides au droit du terrain d'assiette du projet

3.7. Cartographie des zones humides élémentaires Adour-Garonne

La base de données des Zones Humides élémentaires de l'Adour-Garonne présente un inventaire des zones humides basé sur l'étude des habitats naturels, la flore et la pédologie par des prospections sur les terrains.

Les terrains étudiés ne sont pas inclus dans ce zonage (cf figure suivante).



Figure 8 : Cartographie des zones humides élémentaires Adour-Garonne

4. RESULTATS DES INVENTAIRES NATURALISTES

4.1. Présentation des habitats rencontrés

Dans le cadre de ce diagnostic automnal, plusieurs milieux ont été recensés au droit des terrains étudiés. Ces derniers font l'objet d'une caractérisation selon le système d'interprétation CORINE Biotopes (CB) et EUNIS.

NB : Les investigations ayant été réalisées en période automnale et hivernale, peu propice aux inventaires floristiques, il s'agit d'une première approche dans l'identification des habitats naturels recensés sur le site. Notre diagnostic serait susceptible d'évoluer en fonction des investigations ultérieures en période printanière et estivale.

Le tableau ci-après présente les différents habitats naturels rencontrés au sein de l'assiette foncière du projet à l'automne 2019. La carte proposée ci-après permet de les localiser.

| Dénomination et Code Corine Biotopes (CB) | Dénomination et Code EUNIS |
|---|---|
| Bande enherbée eutrophe (CB 38.2) | Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (E2.2) |
| Chemin (CB 86.2) | Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure (J4) |
| Fossés (CB 89.22) | Eaux courantes artificielles non salées (J5.4) |
| Fourrés (CB 31.8) x Ronciers (CB 31.83) | Fourrés tempérés (F3.1) x Ronciers (F3.13) |
| Ronciers (CB 31.83) | Ronciers (F3.13) |
| Terrain en friche (CB 87.1) | Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53) |

Tableau 6 : Identification des habitats naturels et semi-naturels au sein de la zone d'étude (CB et EUNIS)

| Dénomination et Code Corine Biotopes (CB) | Surface (m ²) | % |
|---|---------------------------|-----|
| Bande enherbée eutrophe (CB 38.2) | - | - |
| Chemin (CB 86.2) | - | - |
| Fossé (CB 89.22) | 511, | 1% |
| Fourrés (CB 31.8) x Roncier (CB 31.831) | 1395 | 3% |
| Friche (CB 87.1) | 42 786 | 95% |
| Roncier (31.831) | 235 | 1% |

Tableau 7 : Recouvrement surfaciques des habitats naturels et semi-naturels au droit de l'aire d'étude



Figure 9 : Cartographie des habitats naturels et semi-naturels recensés au droit de la zone d'étude

4.1.1. Milieux ouverts

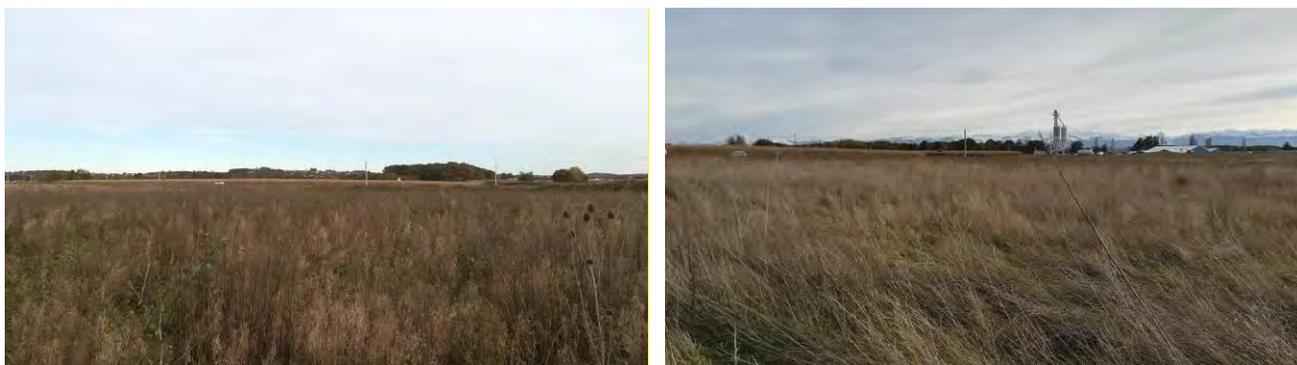
4.1.1.1. Terrains en friche (CB 87.1)

Cet habitat semi-naturel s'est développé suite à l'arrêt de l'exploitation agricole des parcelles. Il peut être assimilé, selon le système EUNIS, à travers la référence suivante : Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53).

L'absence de gestion du site favorise la colonisation de l'espace par des espèces végétales communes, opportunistes et peu exigeantes.

Les espèces végétales rencontrées sont les suivantes : Ronce commune, Trèfle sp, Oseille sp, Pissenlit, Vergerette du Canada, Renoncule rampante, Chardin crépu, Cirse commun, Renoncule acre, Plantain lancéolé, Liseron des champs, Crepide sp, Mercuriale annuelle, Stellaire glauque...

Cet habitat présente cependant un intérêt faunistique en offrant un territoire de nourrissage et le couvert pour l'avifaune (nidification, alimentation), les mammifères, les insectes et les reptiles.



4.1.1.2. Chemin (CB. 86.2)

Cet habitat caractérise le chemin rural « dit du milieu » en imperméabilisé et stabilisé en limite Sud du site. Il peut être assimilé à l'habitat : Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure (J4).

Aucune végétation n'est recensée au niveau de cet habitat anthropique. Ce dernier ne présente aucun intérêt faunistique.

4.1.1.3. Bande enherbée eutrophe (CB 38.2)

Ce biotope se rencontre en marge du projet au niveau du chemin rural et de la route départementale limitrophe. Il peut être caractérisé selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (E2.2).

Ce milieu est difficile à caractériser en raison d'un entretien régulier (fauches répétées).



4.1.2. Milieux boisés et arbustifs

4.1.2.1. Fourrés (CB 31.8) et Ronciers (CB 31.83)

Cet habitat naturel est localisé à l'Ouest des terrains en friche (jachère agricole). Ils peuvent être approchés selon le système EUNIS à travers les références suivantes : Fourrés tempérés (F3.1) et Ronciers (F3.13).

Ces habitats se caractérisent par l'omniprésence de ronces (Ronce commune, Ronce bleuâtre) en strate arbustive, associées à d'autres essences comme le Noisetier, le Saule marsault ou le Merisier. Cette zone se développe en l'absence d'entretien régulier.

Ce milieu naturel présente un intérêt faunistique modéré pour l'avifaune, les reptiles, les mammifères ou les insectes.



4.1.2.2. Ronciers (CB 31.83)

Cet habitat naturel est recensé dans la friche. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Ronciers (F3.13).

Ces biotopes se caractérisent par l'omniprésence de ronces (Ronce commune, Ronce bleuâtre). Ils se sont développés au droit de zones délaissées, non entretenues. Ils sont observés à la fois en massif ou sous la forme d'une haie.

Cet habitat présente un intérêt faunistique modéré pour l'avifaune, les reptiles, les mammifères ou les insectes...



4.1.3. Milieus aquatiques

4.1.3.1. Fossés (CB 89.22)

Cet habitat caractérise les différents linéaires de fossés présents au droit de la zone d'étude et plus particulièrement en partie centrale de la friche. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Eaux courantes artificielles non salées (J5.4).

Ce fossé traverse la parcelle en friche, en partie centrale des terrains. Il est localement alimenté par les eaux météoriques en provenance de la route départementale. Ses bordures sont constituées d'Ortie, de Ronce sp et de Renouée sp. Notamment.



Fossé traversant les parcelles en friche

Cet habitat naturel peut présenter un intérêt faunistique pour les Amphibiens et les Odonates en fonction de sa période de mise en eau.

4.2. Recensement de la faune

NB : Les investigations ayant été réalisées en période automnale et hivernale, périodes peu favorables à la totalité des groupes faunistiques, il s'agit à ce stade d'une évaluation des potentialités écologiques réalisées en fonction des premiers éléments observés sur le site.

4.2.1. Mammifères terrestres

La liste des taxons recensés est proposée dans le tableau suivant.

| TAXONS | | STATUTS DE PROTECTION | | STATUT DE CONSERVATION | |
|---------------------|------------------------------|-----------------------|----------|------------------------|----------|
| Nom vernaculaire | Nom scientifique | International | National | National | Régional |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | - | - | NT | - |
| Renard roux | <i>Vulpes vulpes</i> | - | - | LC | - |
| Chevreuril européen | <i>Capreolus capreolus</i> | - | - | LC | - |

Tableau 8 : Mammifères recensés dans la zone d'étude

Statut de protection européen :

An II : Annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce présentant un intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ;

An IV : Annexe IV de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : espèce strictement protégée ;

B2 : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée ;

B3 : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée dont l'exploitation est règlementée ;

Statut de protection national :

PN, art2 : espèce et habitat strictement protégée (arrêté du 27 avril 2007) ;

Statut de conservation national (LR Mammifères continentaux de France métropolitaine, 2017) :

RE : éteint ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : non menacé ; DD : données insuffisantes ; NA : Non applicables

Le Lapin de Garenne présente un statut de conservation « quasi-menacé » en France métropolitaine. Cette espèce est chassable en France. Des traces de présence de ce dernier ont été observées au niveau de la plateforme de stockage au Sud du site.

Les enjeux potentiels concernant les mammifères terrestres sur l'emprise du projet sont jugés faibles.

4.2.2. Chiroptères

4.2.2.1. Recherche de gîte

L'absence d'arbre mature ou d'élément bâti sur le site permet d'écarter la présence potentielle d'une colonie de reproduction.

Cependant, les habitats naturels et semi-naturels observés peuvent constituer des territoires de chasse pour plusieurs espèces.

A ce stade, les enjeux potentiels concernant les chiroptères sur l'emprise du projet sont jugés faibles pour la présence de colonie de reproduction et potentiellement modéré en territoire de chasse.

4.2.3. Oiseaux

4.2.3.1. Période automnale et hivernale

Les espèces contactées en période automnale (sessions en novembre 2019 et février 2020) sont synthétisées dans le tableau suivant ainsi que leurs statuts de protection et de conservation.

| Taxons | | STATUT DE PROTECTION | | ETAT DE CONSERVATION | | Observations sur site | |
|----------------------|-----------------------------|----------------------|----------|-----------------------|---------------------|---|--|
| Nom français | Nom latin | Européen | National | National - de passage | National Hivernants | nov-19 | févr-20 |
| Accenteur mouchet | <i>Prunella modularis</i> | BA2 | PN | - | NA | Plusieurs individus observés sur le site | Plusieurs individus observés sur le site dont chanteurs |
| Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | An I, BA2 | PN | - | NA | | Un individu en vol |
| Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> | BA3 | ch | NA | LC | Plusieurs individus observés en vol | - |
| Alouette lulu | <i>Lullula arborea</i> | An I, BA3 | PN | - | NA | - | Plusieurs individus entendus en vol |
| Bécassine des marais | <i>Gallinago gallinago</i> | BA2 | ch | NA | DD | Trois individus observés sur le site | - |
| Bécassine sourde | <i>Lymnocyptes minimus</i> | BA2 | ch | NA | DD | - | Un individu levé dans la friche |
| Bergeronnette grise | <i>Motacilla alba</i> | BA2 | PN | NA | NA | Deux individus observés en partie Sud du site | Deux individus en vol puis observé sur le chemin au sud du site |
| Bruant des roseaux | <i>Emberiza schoeniclus</i> | BA2, BA3 | PN | NA | - | Au moins quatre individus observés dans la friche | Deux individus observés dans la friche |
| Bruant proyer | <i>Emberiza calandra</i> | BA3 | PN | - | - | - | Un individu dans la friche, bribe de chant |
| Bruant zizi | <i>Emberiza cirlus</i> | BA2 | PN | - | NA | Un mâle chanteur dans le fourré à l'Ouest | - |
| Buse variable | <i>Buteo buteo</i> | BA2 | PN | NA | NA | Un individu survolant la zone | Un individu survolant la zone |
| Chardonneret élégant | <i>Carduelis carduelis</i> | BA2 | PN | NA | NA | Groupe d'une vingtaine d'individus sur le site | - |
| Cisticole des joncs | <i>Cisticola juncidis</i> | BA3 | PN | - | - | Trois à quatre individus observés dans la friche | Deux individus observés dans la friche dont mâle chanteur |
| Corneille noire | <i>Corvus corone</i> | BA3 | ch | NA | NA | Plusieurs individus observés en vol | Plusieurs individus observés en vol |
| Elanion blanc | <i>Elanus caeruleus</i> | An I, BA3 | PN | NA | - | Un individu en survol de la zone, houspillé par un Crécerelle | - |
| Etourneau sansonnet | <i>Sturnus vulgaris</i> | - | ch | NA | LC | Groupe de taille variable en survol | Groupe de taille variable en vol, mâle chanteur aux abords du site |
| Faisan de Colchide | <i>Phasianus colchicus</i> | BA3 | ch | - | - | Un mâle entendu et une femelle observée dans la friche | - |
| Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> | BA2 | PN | NA | NA | Un individu en chasse sur la zone, houspille l'Elanion blanc | - |

| Taxons | | STATUT DE PROTECTION | | ETAT DE CONSERVATION | | Observations sur site | |
|------------------------|---------------------------------|----------------------|----------|-----------------------|---------------------|--|---|
| Nom français | Nom latin | Européen | National | National - de passage | National Hivernants | nov-19 | févr-20 |
| Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | BA2 | PN | - | - | Deux à trois individus observés en partie Nord de la friche | Un individu entendu dans la friche |
| Geai des chênes | <i>Garrulus glandarius</i> | - | - | - | NA | - | Trois individus de passage sur le site |
| Grive draine | <i>Turdus viscivorus</i> | BA3 | ch | - | - | Trois individus observés au niveau du fourré à l'Ouest du site | - |
| Grive litorne | <i>Turdus pilaris</i> | BA3 | ch | - | LC | - | Un individu observé sur le site |
| Grive musicienne | <i>Turdus philomelos</i> | BA3 | PN | NA | NA | Plusieurs individus en nourrissage sur la parcelle | Un individu sur le site |
| Linotte mélodieuse | <i>Carduelis cannabina</i> | BA2 | PN | NA | NA | Groupe d'une vingtaine d'individus dans le fourré à l'Ouest. Groupe de taille variable en vol | - |
| Merle noir | <i>Turdus merula</i> | BA3 | ch | NA | NA | Plusieurs individus observés sur le site | Plusieurs individus observés sur le site |
| Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i> | BA3 | PN | NA | - | Plusieurs individus observés dans un roncier | Deux individus dans le fourré à l'Ouest |
| Mésange bleue | <i>Parus caeruleus</i> | BA2 | PN | NA | NA | Plusieurs individus observés dans les haies et les ronciers du site | Un individu en limite Nord-Ouest |
| Mésange charbonnière | <i>Parus major</i> | BA2 | PN | NA | NA | Plusieurs individus observés dans les haies et les ronciers du site | Deux individus dans le fourré à l'Ouest |
| Moineau domestique | <i>Passer domesticus</i> | - | PN | NA | - | Plusieurs individus observés au niveau de la plateforme | Plusieurs individus observés dans le fourré à l'Ouest |
| Perdrix rouge | <i>Alectoris rufa</i> | BA3 | ch | - | - | Trois individus observés sur le site | - |
| Pic vert | <i>Picus viridis</i> | BA3 | PN | - | - | Un individu observé aux abords du site | Un individu entendu aux abords du site |
| Pie bavarde | <i>Pica pica</i> | - | ch | - | - | Deux individus observés aux abords du site | Un individu observé aux abords du site |
| Pigeon ramier | <i>Columba palumbus</i> | - | ch | - | - | Plusieurs individus dans la haie et des groupes de tailles variables en vol | Plusieurs individus dans la haie et des groupes de tailles variables en vol |
| Pinson des arbres | <i>Fringilla coelebs</i> | BA3 | PN | - | - | Individus isolés et/ou en groupe sur le site | Individus isolés et/ou en groupe sur le site |
| Pinson du Nord | <i>Fringilla montifringilla</i> | BA3 | PN | NA | DD | Groupe d'une cinquantaine d'individus dans le fourré à l'Ouest et groupe de taille variable en vol | Individus isolés et/ou en groupe sur le site |

| Taxons | | STATUT DE PROTECTION | | ETAT DE CONSERVATION | | Observations sur site | |
|--------------------|--------------------------------|----------------------|----------|-----------------------|---------------------|--|---|
| Nom français | Nom latin | Européen | National | National - de passage | National Hivernants | nov-19 | févr-20 |
| Pipit farlouse | <i>Anthus pratensis</i> | BA2 | PN | NA | DD | Une dizaine d'individus observés dans la friche | Quatre individus observés dans la friche |
| Rougegorge | <i>Erithacus rubecula</i> | BA2 | PN | NA | NA | Plusieurs individus observés sur l'ensemble du site | Plusieurs individus observés sur l'ensemble du site |
| Tarier pâtre | <i>Saxicola rubicola</i> | BA2 | PN | NA | NA | Plusieurs individus observés dans la friche | Plusieurs individus observés dans la friche |
| Tourterelle turque | <i>Streptopelia decaocto</i> | BA3 | ch | NA | - | Deux individus en vol | - |
| Troglodyte mignon | <i>Troglodytes troglodytes</i> | BA2 | PN | - | NA | Plusieurs individus entendus dans les ronciers du site | Deux individus sur le site |
| Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> | BA3 | ch | NA | LC | - | Un groupe d'une cinquantaine en survol |

Statut de protection européen :

An I : Annexe I de la Directive "Oiseaux" : espèce strictement protégée et espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale ;

BA2 : Annexe II de la Convention de Bonn : espèce strictement protégée ;

BA3 : Annexe III de la Convention de Bonn : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée ;

Statut de protection national :

PN : espèce strictement protégée (arrêté du 29 octobre 2009) Art 3 : Protection des espèces et de leurs habitats (site de repos, reproduction...) ;

ch : espèce considérée comme chassable au niveau national.

Statut de conservation national (Liste rouge des espèces menacées en France (2016)) :

RE : éteint ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi menacé ; **LC** : non menacé ; **DD** : données insuffisantes ; **NA** : Non applicables ;

Tableau 9 : Espèces d'oiseaux recensées et statuts de protection en période automnale et hivernale

4.2.3.2. Synthèse

Les inventaires avifaunistiques ont permis de mettre en évidence un cortège de 41 espèces recensées en novembre 2019 (34 sp) et en février 2020 (30 sp). Plusieurs d'entre elles sont potentiellement nicheuses sur le site. Des investigations en période de reproduction permettront de préciser leur statut nicheur sur le site.

Vingt-six espèces font l'objet d'une protection au niveau national par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs espèces inscrites à l'Annexe I ont été observées lors des investigations.

- ✓ L'Elanion blanc : un individu a été vu en survol sur le site puis chassé par un autre rapace (Faucon crécerelle) en novembre 2019. Cette espèce est considérée comme nicheuse et sédentaire en Aquitaine. Des investigations complémentaires permettront de préciser l'utilisation du site par cette espèce. Il convient d'ajouter que les individus peuvent entreprendre de grands déplacements sans parler de comportement migratoire.
- ✓ L'Alouette lulu : plusieurs individus ont été entendus en vol, en migration. Cette
- ✓ L'Aigrette garzette : un individu a été aperçu en vol, probablement en recherche d'un site de nourrissage.

La parcelle dans son ensemble ne semble pas offrir de relief ou d'habitats intéressants pouvant canaliser le passage d'oiseaux en grand nombre (absence de vallons, de col, de boisement ou de plan d'eau...). Ainsi, des phénomènes de migration diffuse ont été observés pour quelques espèces, favorisés par la localisation du projet, au pied du massif Pyrénéen.

En effet, plusieurs groupes d'individus ont été observés, mettant en évidence un phénomène de rassemblement pour se déplacer ou pour hiverner. Les oiseaux font étape pour se nourrir avant de repartir dans la nuit, à l'inverse de la migration directe.

Plusieurs espèces, considérées comme typiquement migratrices, non nicheur, ont été observées sur site, telle que la Bécassine des marais, la Bécassine sourde, la Grive litorne, le Pipit farlouse, le Pinson du Nord... D'autres espèces partiellement migratrices, ont été recensées lors des investigations, comme les Pinsons des arbres, la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant, l'Etourneau sansonnet, le Vanneau huppé, ... Pour conclure, le site constitue une zone ouverte propice pour ces espèces migratrices et/ou hivernantes.

Les enjeux concernant les oiseaux sur l'emprise du projet sont jugés faibles en période automnale-hivernale et potentiellement modérés en période de nidification.

4.2.4. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été recensée sur la zone d'étude au cours de l'inventaire automnale et hivernal. Ce résultat s'explique par la période peu favorable pour l'observation de ce groupe faunistique.

Malgré la présence du fossé, il est peu probable de rencontrer un habitat de reproduction favorable aux Amphibiens au sein du projet. Toutefois, il n'est pas exclu d'observer des individus en déplacement.

Les enjeux potentiels concernant les amphibiens sur l'emprise du projet sont jugés faibles.

4.2.5. Reptiles

Aucune espèce n'a été identifiée au cours des deux premières sessions, période peu propice pour l'observation des reptiles.

Toutefois, plusieurs habitats naturels et semi-naturels semblent favorables à ce groupe au sein du site, comme les fourrés et les ronciers.

Les enjeux potentiels concernant les reptiles sur l'emprise du projet sont jugés modérés.

4.2.6. Insectes

4.2.6.1. Lépidoptères, Odonates et Orthoptères

Lors de cette session automnale et hivernale, aucun individu n'a été recensé au droit de la zone d'étude, notamment en raison des périodes d'investigations peu favorable aux insectes.

Les habitats naturels et semi-naturels ouverts (friche et fourré) présentent cependant des potentialités d'accueil pour les espèces de ce groupe aux périodes printanière et estivale.

En l'absence de point d'eau pérenne, le site n'est pas propice à la reproduction des Odonates.

Les enjeux potentiels concernant les insectes sur l'emprise du projet sont jugés faibles.

4.2.6.2. Coléoptères saproxylophages

Aucun coléoptère saproxylophage n'a été observé lors de la session automnale et hivernale compte-tenu de la période de recherche peu propice. Des investigations complémentaires permettront de confirmer ou d'infirmer la présence de ces espèces au niveau de la haie arborée au Sud du site.

Les enjeux potentiels concernant les coléoptères saproxyliques sur l'emprise du projet sont jugés faibles.

5. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

5.1. Date(s) et condition(s) d'intervention

Les investigations réalisées sont synthétisées dans le tableau suivant.

L'efficacité des investigations est subordonnée à plusieurs paramètres et plus particulièrement aux conditions météorologiques et à la période d'intervention. Dans le cadre de cette étude, en tenant compte de ces principaux paramètres, les conditions d'intervention sont pondérées comme ci-après.

| Date d'intervention | 22/10/2019 |
|----------------------------|--|
| Conditions météorologiques | Ensoleillé, absence de précipitations, vent faible, T°C : 6 à 15°C |
| Pédologie | Favorables |
| Flore | - |
| Habitats | Acceptables |

Tableau 10 : Conditions d'intervention

La zone d'étude porte sur une ancienne culture céréalière laissée en friche. Les vues aériennes historiques viennent confirmer l'absence de changement d'usage aux cours des dernières années.

In situ, l'assiette foncière étudiée s'inclut dans un contexte local voué à l'agriculture avec, au Sud et Sud-Ouest, une zone d'activité à vocation industrielle en lien avec l'Aéroport.

La topographie du site est marquée par la présence d'un fossé, en point bas d'un talweg. Les eaux de ruissellement convergent vers ce dernier qui traverse le site d'Est en Ouest. La pente moyenne de part et d'autre de ce fossé est estimée à 2% environ.

Plusieurs phénomènes de ruissellement ou de stagnation d'eau ont été observés à l'automne 2019 après un épisode de précipitations marquées. Ces derniers se cantonnent à des dépressions aux abords du fossé et dans l'angle Nord-Ouest des terrains. Il convient de noter que ces « désordres » hydrauliques ont été moins marqués lors de notre visite en Février 2020.



Zone de rétention d'eau en point bas aux abords du fossé



Zone de rétention dans une dépression au Nord-Ouest du site

Figure 10 : Clichés photographiques des zones de stagnation d'eau

5.2. Investigations pédologiques

5.2.1. Localisation des investigations pédologiques

Afin d'évaluer le caractère humide des sols en place au sens de la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modif. 24 juin 2008), 14 sondages à la tarière manuelle ont été réalisés sur la parcelle étudiée.

Les coupes de sols et quelques clichés photographiques sont proposés en annexe.

Les critères permettant la caractérisation de sols pour la définition des zones humides émanent notamment du tableau des classes GEPPA présentés ci-après.

Les profils pédologiques définissant des sols de zones humides sont notifiés par le sigle ZH comprenant les classes IVd à H.

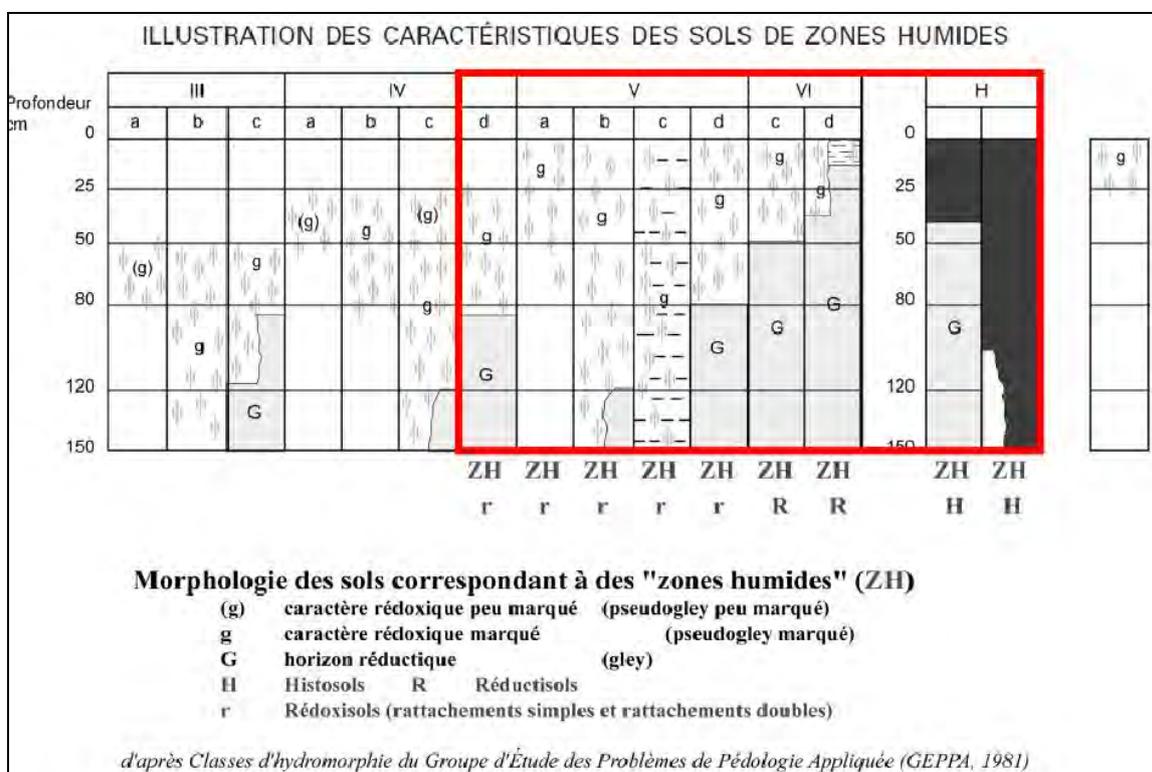


Figure 11 : Tableau GEPPA modifié

La carte présentée page suivante permet de localiser les différents sondages réalisés au sein de l'assiette foncière du projet.



Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés à la tarière manuelle (Google Satellite)

5.2.2. Résultats des investigations pédologiques

Au regard des investigations réalisées, il est à noter que la succession lithologique des sols superficiels est plutôt homogène sur la zone d'étude. Les coupes de sol sont proposées en annexe.

Ainsi, le profil type se décompose de haut en bas par :

- Une texture limoneuse peu argileuse brune de 0 à 20-40 cm,
- Une texture limono-argileuse beige à grise de 20-40 cm à 50-70 cm de profondeur,
- Une texture argilo-limoneuse grise voir jaunâtre dès 50-100 cm de profondeur.

Des venues d'eau ont été observées entre 30 et 50 cm de profondeur au droit de trois sondages S1, S4 et S13. Ces phénomènes semblent être dus à une rétention des eaux météoriques au toit d'un horizon argileux ou ponctuellement induré (roche).

Des traces d'hydromorphie plus ou moins prononcées ont été visualisées.

Des refus ont été rencontrés sur des blocs ou des horizons indurés au droit de plusieurs sondages, détaillés dans le tableau suivant.

Le tableau ci-après synthétise les différents sondages réalisés au droit de la zone d'étude ainsi que leurs classifications au regard du tableau GEPPA.

| N° sondage | Caractéristiques du sondage | Classe GEPPA | Zone humide |
|------------|---|-----------------------------|-------------|
| S1 | Horizon rédoxique à partir de 30 cm s'intensifiant en profondeur jusqu'au refus à 80 cm – venue d'eau à 50 cm | IVb | Non |
| S2 | Horizon rédoxique peu prononcé (25 à 35 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 60 cm | IVc | Non |
| S3 | Horizon rédoxique à partir de 30 cm - Refus à 80 cm | IVb | Non |
| S4 | Horizon rédoxique peu prononcé (25 à 35 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 80 cm – Venue d'eau à 40 cm | IVb | Non |
| S5 | Horizon rédoxique (30 à 100 cm) - Arrêt | IVb-IVc | Non |
| S6 | Horizon rédoxique (50 à 100 cm) -Arrêt | IIIb | Non |
| S7 | Horizon rédoxique peu prononcé (35 à 40 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'à 100 cm - Arrêt | IVc | Non |
| S8 | Horizon rédoxique peu prononcé (35 à 40 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 80 cm | IVc | Non |
| S9 | Horizon rédoxique peu prononcé dès la surface précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 40 cm | Va (à confirmer) | Oui |
| S10 | Horizon rédoxique peu prononcé (40 à 50 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 70 cm | IIIc | Non |
| S11 | Horizon rédoxique (35 à 100 cm) - Arrêt | IVc | Non |
| S12 | Horizon rédoxique (35 à 100 cm) - Arrêt | IVc | Non |
| S13 | Horizon rédoxique peu prononcé dès la surface précédant un horizon rédoxique prononcé (30 à 100 cm) – Arrêt – Venue d'eau à 35 cm | Vb | Oui |
| S14 | Horizon rédoxique peu prononcé (40 à 50 cm) précédant un horizon rédoxique prononcé jusqu'au refus à 70 cm | IIIc | Non |

Tableau 11 : Caractérisation des sondages pédologiques effectués au droit de la zone d'étude

5.2.3. Analyses des investigations pédologiques

La caractérisation des profils par les classes GEPPA met en évidence des sols présentant des niveaux d'engorgement temporaires dès la surface caractéristiques des rédoxisols (classe Va et Vb) pour les sondages S9 et S13.

Au regard de ces observations et d'après les critères fixés par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modif. 24 juin 2008, ces sondages sont caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.

Les autres sondages révèlent des engorgements marqués plus profonds, non caractéristiques de zones humides au regard du classement GEPPA (classes IIIb, IIIc, IVb, IVc). Les sondages concernés sont les suivants: S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8, S10, S11, S12 et S14.

Au regard des critères fixés par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modif. 24 juin 2008, ces autres sondages ne sont pas caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.

5.3. Délimitation des zones humides réglementaires

Conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixés par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, 14 sondages à la tarière manuelle ont été réalisés au droit de l'assiette foncière du projet. **Certains sols rencontrés sont caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur (classes Va et Vb).**

Au regard des premiers sondages réalisés, deux sondages ont des caractéristiques de sols dits de zone humides mais doivent faire l'objet d'une expertise complémentaire pour statuer. Par ailleurs, le plan d'échantillonnage réalisé sur l'ensemble de l'assiette foncière du projet, ne permet pas de définir précisément les enveloppes potentielles de zones humides.

Afin d'assurer la définition des enveloppes de zones humides recensées au droit de l'assiette foncière du projet, la méthodologie suivante sera adoptée :

- Réalisation de sondages pédologiques complémentaires au droit des zones à potentialité élevée;
- Réalisation de placettes floristiques des zones à potentialité élevée;

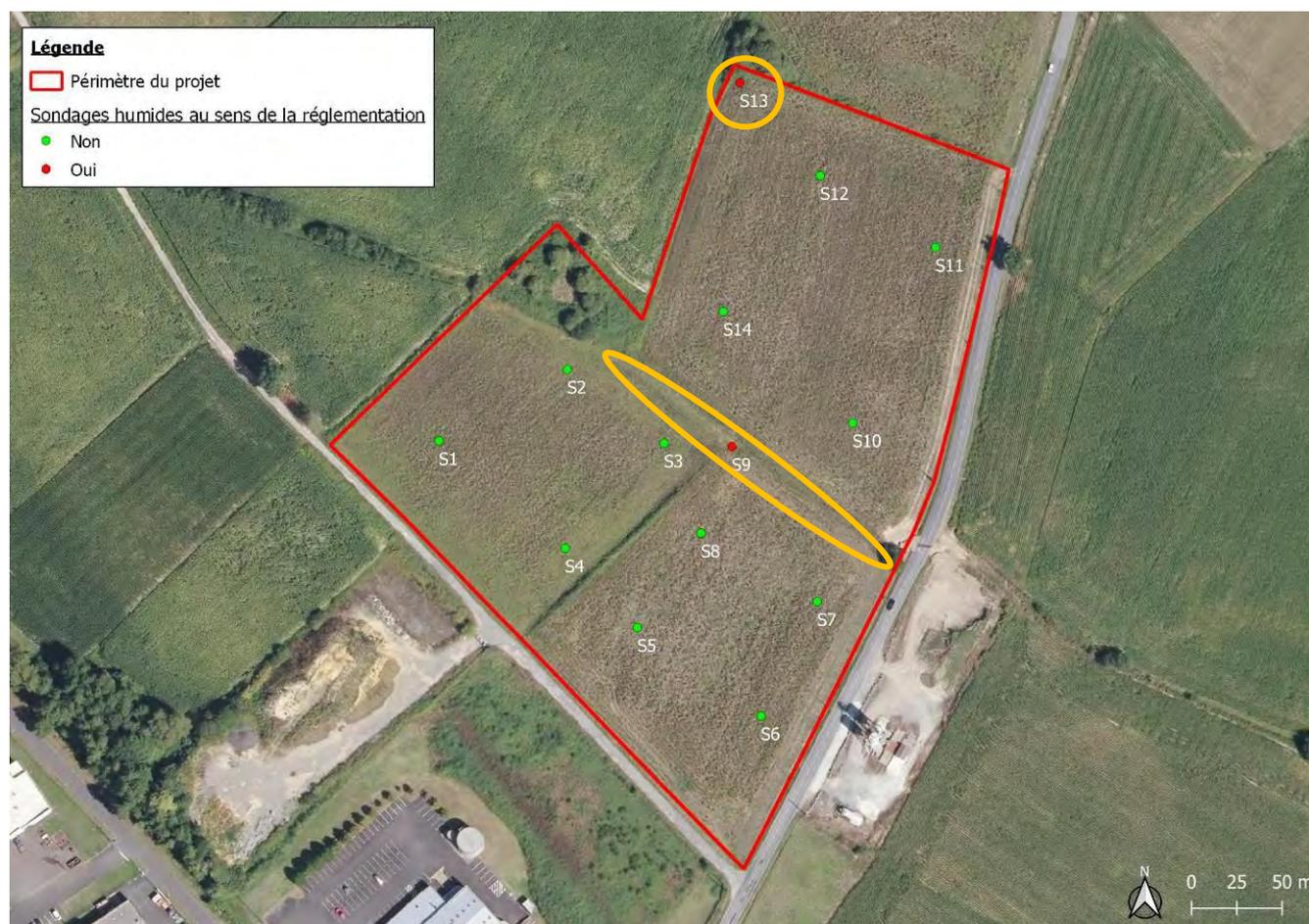


Figure 13 : Localisation des zones de potentialités de zones humides

6. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Les investigations effectuées sur la zone d'étude permettent d'évaluer **les enjeux potentiels** et la sensibilité du site dans sa globalité.

| | |
|--|---|
|  Enjeu faible |  Enjeu fort |
|  Enjeu modéré |  Enjeu très fort |

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état initial et à la visite de site est proposée dans le tableau suivant.

| CATEGORIE | SYNTHÈSE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX | NIVEAU (POTENTIEL) DES ENJEUX |
|---|--|-------------------------------|
| Zones d'intérêt écologique réglementaire | Le site n'est pas inclus dans une Zone Natura 2000. Les premières sont localisées à environ 5 km au Sud du terrain. Il s'agit de de la ZSC « Gave de Pau » (FR7200781), et la ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7200781) | Faible |
| Zones d'intérêt écologique non réglementaire | Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou ZICO. Les premiers zonages rencontrés sont localisés à 7 km au Sud du site. Il s'agit de la ZNIEFF II de type « Réseaux hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques », la ZNIEFF de type I « Lac d'Artix et saligues aval du Gave de Pau » et la ZICO « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » | Faible |
| Schéma Régional de Cohérence Ecologique SCOT | D'après l'atlas cartographique des continuités écologiques de l'Aquitaine, le projet ne s'inscrit dans aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité Le site n'est pas inclus dans un élément constitutif de la trame verte et bleue au titre du SCOT du Grand Pau. | Faible |
| Zones humides | La bibliographie disponible met en évidence une potentialité de zones humides au sein du site, sous confirmation d'investigations de terrains. Des sondages pédologiques ont été réalisés en février 2020 mettant en évidence la présence de sols humides potentiels. Des investigations complémentaires devront être réalisées pour délimiter précisément ces enveloppes de zones humides potentielles. | Modéré |
| Habitats floristiques | Au droit de la zone d'étude, il est à noter la présence d'habitats naturels (fourrés, fossés) et semi-naturels (friche...) Absence d'habitats d'intérêt communautaire. | Faible |
| Espèces végétales | Seul un relevé sommaire a été réalisé pour définir les habitats naturels en novembre 2019. Aucune investigation floristique poussée n'a été réalisée sur le site. | Faible |
| Espèces végétales invasives | D'après la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBN Sud-Atlantique, 2016), il est à noter la présence de 4 espèces exotiques envahissantes au sein de la zone d'étude ou ses abords : l'Arbre à papillons, le Peuplier du Canada, la Renouée du Japon et la Vergerette du Canada. Ses essences sont localisées au sein de la plateforme de stockage. Les apports de terres extérieurs pourraient expliquer leur émergence sur le site. L'Arbre à papillon est le plus représenté sur le site. | Modéré |

| CATEGORIE | SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX | NIVEAU (POTENTIEL) DES ENJEUX |
|------------------------------|---|---|
| Mammifères terrestres | Trois espèces ont été recensées au droit du terrain d'assiette du projet et des abords immédiats, dont l'une, le Lapin de Garenne, est quasi-menacé sur l'ensemble du territoire français. Cette espèce est chassable en France. | Faible |
| Chiroptères | L'absence d'arbre mature ou d'élément bâti sur le site permet d'écarter la présence potentielle d'une colonie de reproduction. Les habitats naturels et semi-naturels observés peuvent constituer des territoires de chasse pour plusieurs espèces. | Faible pour une colonie de reproduction Potentiellement modéré pour du terrain de chasse |
| Oiseaux | <u>Période automnale et hivernale :</u> Quarante et une espèces ont été recensées dont plusieurs d'entre elles sont potentiellement nicheuses sur le site. Vingt –six espèces font l'objet d'une protection au niveau national. Trois espèces inscrites à l'Annexe I a été observé lors des investigations : l'Elanion blanc, l'Alouette lulu et l'Aigrette garzette. Aucun phénomène migratoire de haut vol n'a été observé. Les terrains d'assiette du projet sont cependant utilisés en migration diffuse par des passereaux dont quelques espèces grégaires. | Faible en période automnale Potentiellement modéré en période de nidification |
| Insectes | Aucune espèce n'a été recensée au droit de la zone d'étude, notamment en raison de la période d'investigations peu favorable aux insectes. Les habitats naturels et semi-naturels ouverts (zone rudérale, friche et fourrés) présentent cependant des potentialités d'accueil pour les espèces de ce groupe aux périodes printanière et estivale. | Faible |
| Amphibiens | Aucune espèce n'a été recensée au droit du terrain d'assiette du projet (période défavorable). Il est à noter l'absence de point d'eau pérennes sur le site, propices à la reproduction des Amphibiens. | Faible |
| Reptiles | Aucune espèce n'a été vue à l'automne, période peu propice pour l'observation des Reptiles. Plusieurs habitats naturels et semi-naturels semblent favorables à ce groupe au sein du site, comme la plateforme de stockage, les fourrés, les ronciers et les haies. | Modéré |

Tableau 12 : Hiérarchisation des enjeux

7. CONCLUSION

D'après l'analyse bibliographique, le terrain d'assiette foncière du projet n'est pas inclus dans un zonage d'intérêt écologique ou une trame verte et bleue.

Les investigations naturalistes réalisées en novembre 2019 sur les habitats naturels et la faune ont mis en évidence :

- la présence d'habitats naturels et semi-naturels non protégés (à confirmer et à préciser en période propice) ;
- la présence de 4 espèces végétales exotiques envahissantes sur le site et ses abords immédiats ;
- deux sondages pédologiques pouvant entrer dans les classes GEPPA ZH. Des sondages complémentaires viendront confirmer la présence de zones humides ainsi que la surface règlementaire ;
- la présence de 3 espèces de mammifères, non protégées ;
- un enjeu potentiellement modéré pour la présence de territoires de chasse à Chiroptères avec en l'absence de milieux favorables à une colonie de reproduction ;
- 41 espèces d'oiseaux dont trois espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (Elanion blanc, Alouette lulu et Aigrette garzette). A ce jour, 26 espèces font l'objet d'une protection réglementaire nationale. La période de prospection ne permet pas de statuer sur les espèces réellement nicheuses dans le périmètre étudié. Un enjeu potentiellement modéré en période de nidification est à confirmer ou infirmer par des prospections ultérieures ;
- des enjeux faibles pour les Amphibiens au regard des habitats aquatiques recensés ;
- des enjeux modérés pour les Reptiles au regard des habitats naturels observés ;
- des enjeux faibles pour les Insectes.

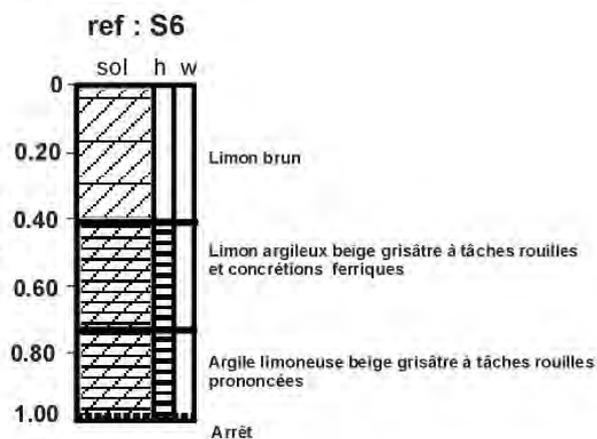
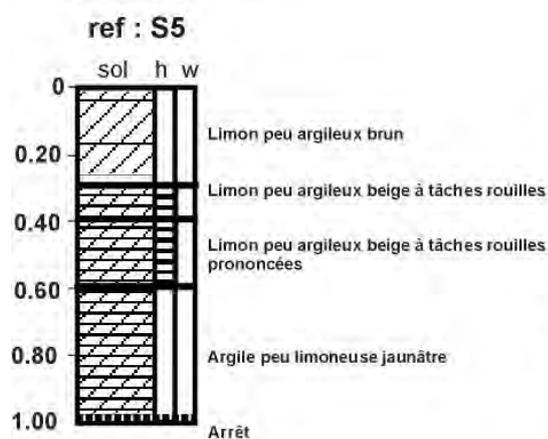
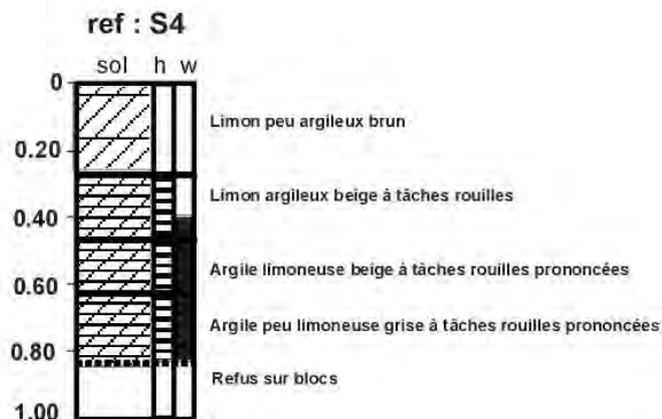
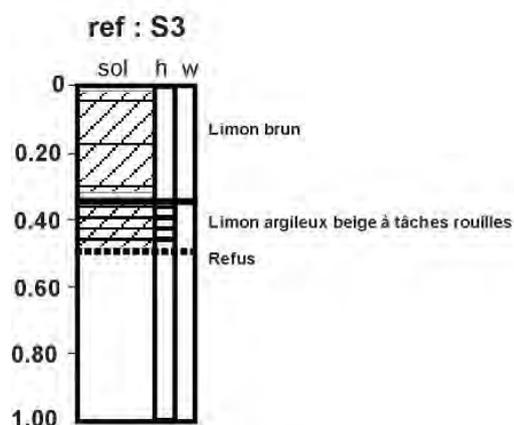
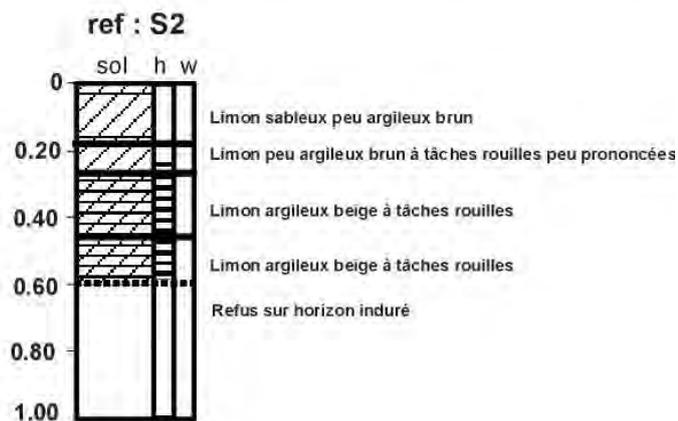
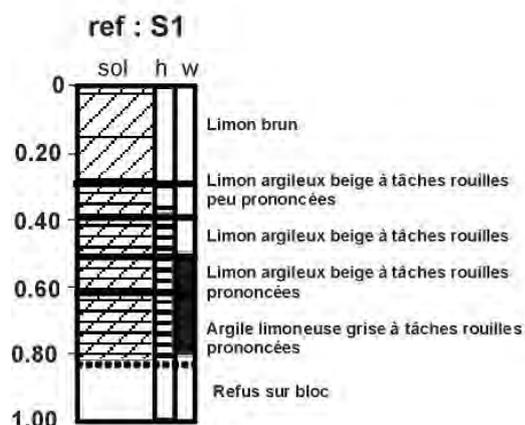
A la lumière de ces résultats provisoires, il apparaît nécessaire de programmer des investigations supplémentaires au printemps 2020 afin de mieux définir les enjeux écologiques de la zone étudiée notamment pour certains groupes faunistiques tels que l'avifaune nicheuse et les reptiles..

Cette session permettra également de préciser les surfaciques associés aux zones humides au sens de la réglementation en vigueur en réalisant des sondages complémentaires et des placettes floristiques.

8. ANNEXE

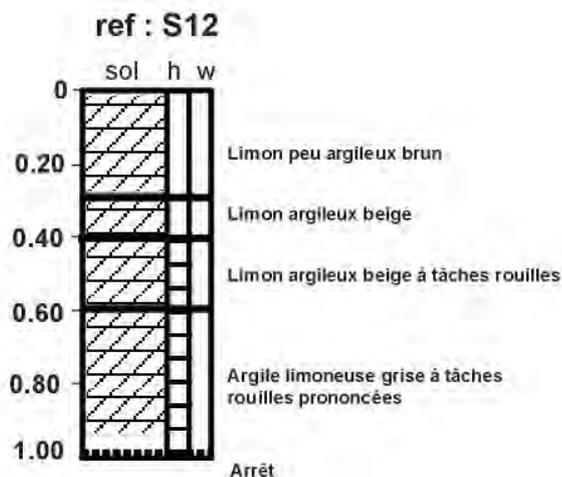
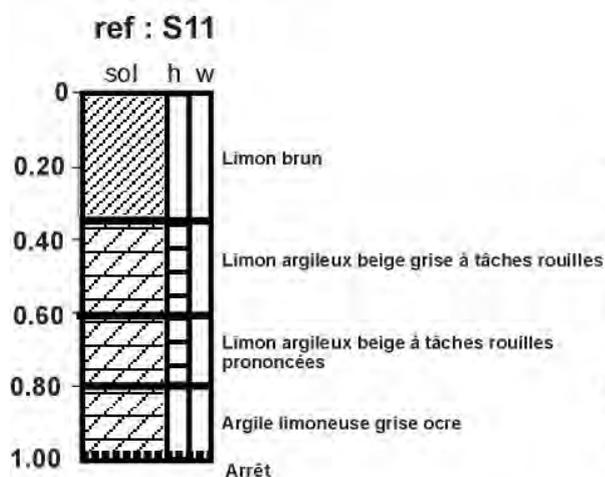
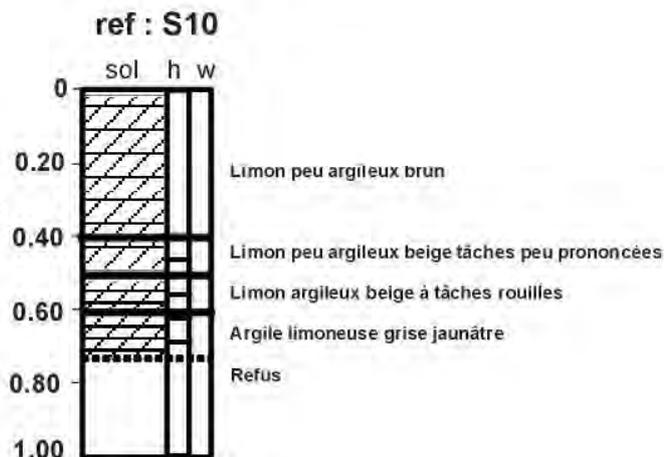
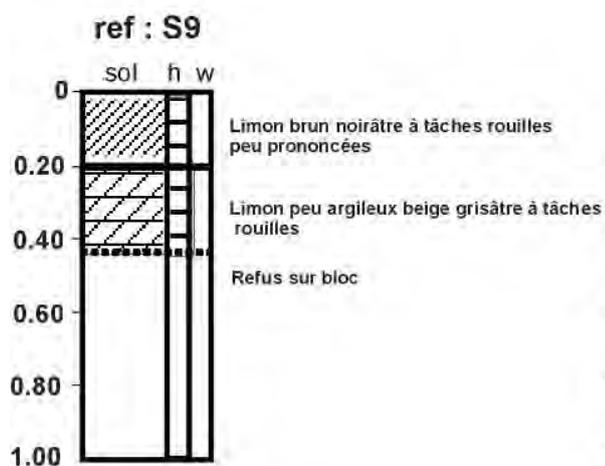
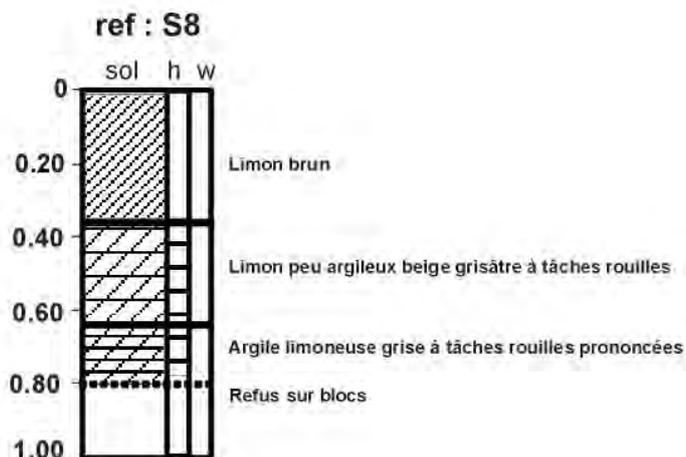
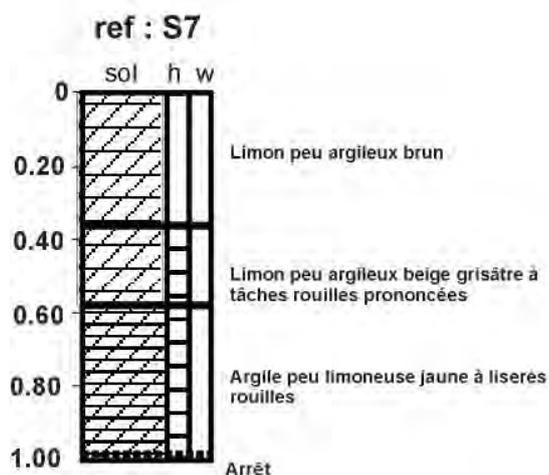
8.1. Coupe de sol

Coupe de sol 1/3



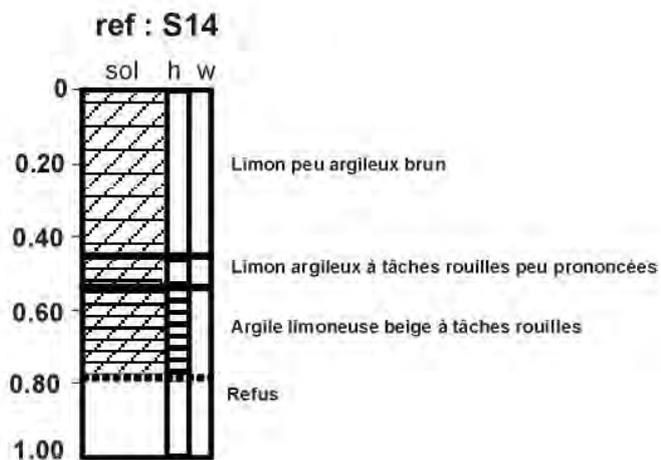
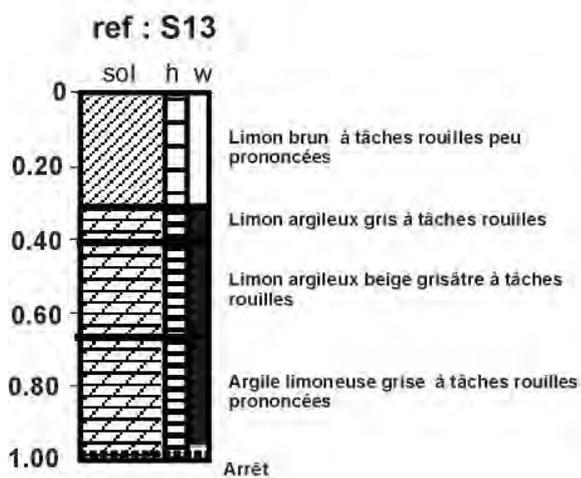
h : hydromorphie (traces caractérisant la présence d'eau)
w : engorgement (présence d'eau)

Coupe de sol 2/3



h : hydromorphie (traces caractérisant la présence d'eau)
w : engorgement (présence d'eau)

**Coupe de sol
3/3**



h : hydromorphie (traces caractérisant la présence d'eau)
w : engorgement (présence d'eau)

8.1. Planches photographiques des sols



Limon argileux brun sain



Limon argileux grisâtre à tâches rouille prononcées



Horizon Limono-argileux gorgé d'eau